

Le Conseil départemental acteur  
majeur du développement durable

val  
d'oise  
le département

# ESPACES NATURELS DÉPARTEMENTAUX ET LOCAUX

RAPPORT  
D'ACTIVITÉ

2023-2024

Envoyé en préfecture le 21/11/2025

Reçu en préfecture le 21/11/2025

Publié le

Berger  
Levrault

ID : 095-249500489-20251117-2025\_052-DE

**Le Département du Val d'Oise a le plaisir de publier son rapport d'activité 2023-2024 sur les Espaces Naturels Sensibles (ENS) et les forêts départementales.**

**Ce document illustre les actions menées par le Département sur les 27 ENS départementaux, les 22 ENS locaux et les 4 forêts départementales que compte notre territoire.**

**L'un des objectifs de cette politique est de renforcer le réseau d'acteurs autour de la préservation de la biodiversité, notamment par le biais de partenariats, dont les productions (inventaires et suivis naturalistes, études scientifiques) améliorent l'état des connaissances sur la faune et la flore valdoisiennes, pour une action toujours plus efficace de notre collectivité.**

**En deux ans, le Département a classé ou conventionné au titre des ENS trois nouveaux sites : l'Île aux Oiseaux à Herblay-sur-Seine, le Parc de la Patte d'Oie à Gonesse et la Zone Humide du Vignois sur les communes de Gonesse, Arnouville et Bonneuil-en-France.**

**De plus, le Département poursuit sa dynamique d'acquisition de terrains naturels. Ainsi, en 2024, nous avons acquis plus de 93 hectares au Bois du Chesnay à Vétheuil, un record en Val d'Oise ! Chaque année, des travaux de restauration écologique et de gestion courante sont réalisés afin de conserver ce riche patrimoine naturel.**

**Ce panorama ne serait pas complet sans l'ouverture des sites au public : grâce aux aménagements pédagogiques et au dispositif Sorties nature en Val d'Oise, plusieurs milliers de personnes ont été invités à découvrir les sites naturels du territoire et ont pu être sensibilisés aux enjeux de l'environnement. La fête de la nature, organisée chaque année au mois de mai, constitue le temps fort de notre politique en faveur des ENS valdoisiens.**

**Nous vous souhaitons une agréable lecture de ce rapport et nous vous attendons nombreux pour partager nos efforts en faveur de la protection et de la mise en valeur de nos sites naturels ainsi que de nos paysages.**



**Marie-Christine CAVECCHI**  
Présidente du Département  
du Val d'Oise



Envoyé en préfecture le 21/11/2025

Reçu en préfecture le 21/11/2025

Publié le

ID : 095-249500489-20251117-2025\_052-DE

Berger  
Levrault



# SOMMAIRE

- p6.** Les ENS en bref
- p7.** Les années 2023-2024 en chiffres
- p8/9.** Carte des espaces naturels

## 01 / ACTUALITÉ DES ENS 2023-2024

- p12.** Acquisition et valorisation du Bois du Chesnay
- p12.** Présentation du projet de création d'un sanctuaire de biodiversité sur l'Île d'Herblay-sur-Seine
- p13.** De nouveaux panneaux pour le site géologique de Vigny-Longuesse
- p13.** Un petit-déjeuner de l'environnement sur la problématique de l'Ambroisie

## 02 / ÉVOLUTION DES SITES

- p16.** Classement de sites
- p19.** Bilan foncier et assistance technique

## 03 / ÉTUDES ET PLANS DE GESTION

- p22.** Études d'aménagement
- p24.** Inventaires et suivis naturalistes

## 04 / PRINCIPAUX TRAVAUX

- p28.** Réouverture du Marais du Rabuau
- p29.** Reconversion de la peupleraie des Marais de l'Aubette de Meulan
- p30.** Expérimentation de lutte contre la Fougère aigle sur les Buttes d'Arthies
- p31.** Travaux de sécurisation et de mise en valeur du Marais de Boissy-Montgeroult

- p32.** Renaturation d'une parcelle sur la Butte de Marines
- p33.** Conservation et restauration des pelouses calcicoles
- p34.** Lutte contre les Espèces Exotiques Envahissantes

## 05 / PARTENARIATS

- p38.** Pour la gestion durable des forêts
- p39.** Pour l'étude des espaces naturels
- p40.** Pour la sensibilisation des publics

## 06 / VALORISATION DES SITES AUPRÈS DU PUBLIC

- p44.** Les Sorties nature comme outil de sensibilisation
- p48.** Focus sur les actions phares

## 07 / ANALYSE PAR SITE NATUREL

- p52.** Les sites géologiques
- p54.** Les ENS en milieux humides
- p56.** Les ENS boisés
- p58.** Les forêts départementales
- p60.** L'équipe du Service Espaces Naturels

# MOT DE LA VICE-PRÉSIDENTE



Céline VILLECOURT  
Vice-Présidente du  
Département déléguée  
à l'Environnement et au  
Développement Durable

**Les Espaces Naturels Sensibles (ENS) et les forêts départementales constituent des maillons essentiels pour la préservation de la biodiversité sur le territoire valdoisien. Nous sommes fiers d'investir pour les acquérir, les restaurer, les entretenir, mieux connaître les espèces animales et végétales qu'ils abritent, et les aménager pour l'accueil du public.**

## LES ENS EN BREF

### Qu'est-ce qu'un ENS ?

Un Espace Naturel Sensible (ENS) est un site non bâti, présentant un intérêt écologique ou paysager, et qui est menacé ou rendu vulnérable, par exemple par la pression urbaine ou encore par l'absence de gestion. Il s'agit de forêts, de zones humides, de coteaux à pelouses calcicoles, d'anciennes carrières, ... Les ENS ont vocation, à terme, à être ouverts au public, mais cela peut être limité, dans le temps ou dans l'espace, en raison de leur fragilité.

Moro sphinx, Bois du Moulin de Noisement



Les ENS du Val d'Oise hébergent une riche biodiversité : 1 321 espèces végétales dont 277 à forte valeur patrimoniale, 150 menacées à plus ou moins court terme et 46 espèces protégées ont été recensées. De même, le Val d'Oise compte 143 espèces d'oiseaux nicheurs, 43 espèces de libellules et demoiselles, 70 espèces de papillons de jour, 46 espèces de criquets, grillons et sauterelles, 21 espèces de mammifères terrestres, 18 espèces de chauves-souris sur les 21 présentes en Île-de-France, 14 espèces d'amphibiens et 8 espèces de reptiles, ces trois derniers taxons étant protégés au niveau national.

### 3 niveaux d'intervention

Les ENS du Val d'Oise sont répartis en trois niveaux d'intervention :

- **Les ENS régionaux**, contribuant à la préservation de la ceinture verte autour de l'agglomération parisienne, sont gérés par Île-de-France Nature (anciennement Agence des Espaces Verts (AEV) de la Région d'Île-de-France) ;
- **Les ENS départementaux**, à forte valeur écologique ou paysagère, sont gérés par le Département ;
- **Les ENS locaux**, espaces de nature de proximité, sont gérés par les communes ou leurs groupements.

Mise en place il y a plus de 20 ans, la politique en faveur des ENS du Val d'Oise, représente aujourd'hui :

### 54 ENS

5 sites régionaux, 27 sites départementaux et 22 sites locaux

### 4 forêts départementales propriétés historiques du Département

### 92 communes

sur les 183 que compte le territoire



# LES ANNÉES 2023-2024 EN CHIFFRES

## Le Val d'Oise



54 ENS

5 régionaux  
27 départementaux  
22 locaux



5 aires protégées

1 Réserve naturelle nationale  
2 Parcs naturels régionaux  
2 Réserves naturelles régionales



2/3  
de surfaces  
agricoles et  
forestières



450 km  
de cours d'eau



4 forêts départementales

3 forêts domaniales



914 km  
de voies cyclables,  
dont l'avenue  
Paris-Londres



2 384 km  
de chemins de  
randonnée dont  
1 925 km balisés

## L'action du Département



+ 52 0493 ha

en zone de préemption ENS à la suite  
du classement de 3 nouveaux sites



199 456 €

d'aides votées pour 5 ENS locaux (études,  
acquisitions foncières et travaux d'aménagement)



2 755 260 € dépensés

sur les sites naturels valdoisiens, correspondant aux études, acquisitions  
foncières, travaux de restauration écologique, d'aménagement pour l'accueil  
du public, de gestion courante, et actions de sensibilisation (hors ressources  
humaines pour les sites départementaux) sur la période 2023-2024.

L'ensemble de ces dépenses est financé par les recettes de la Taxe d'Aménagement

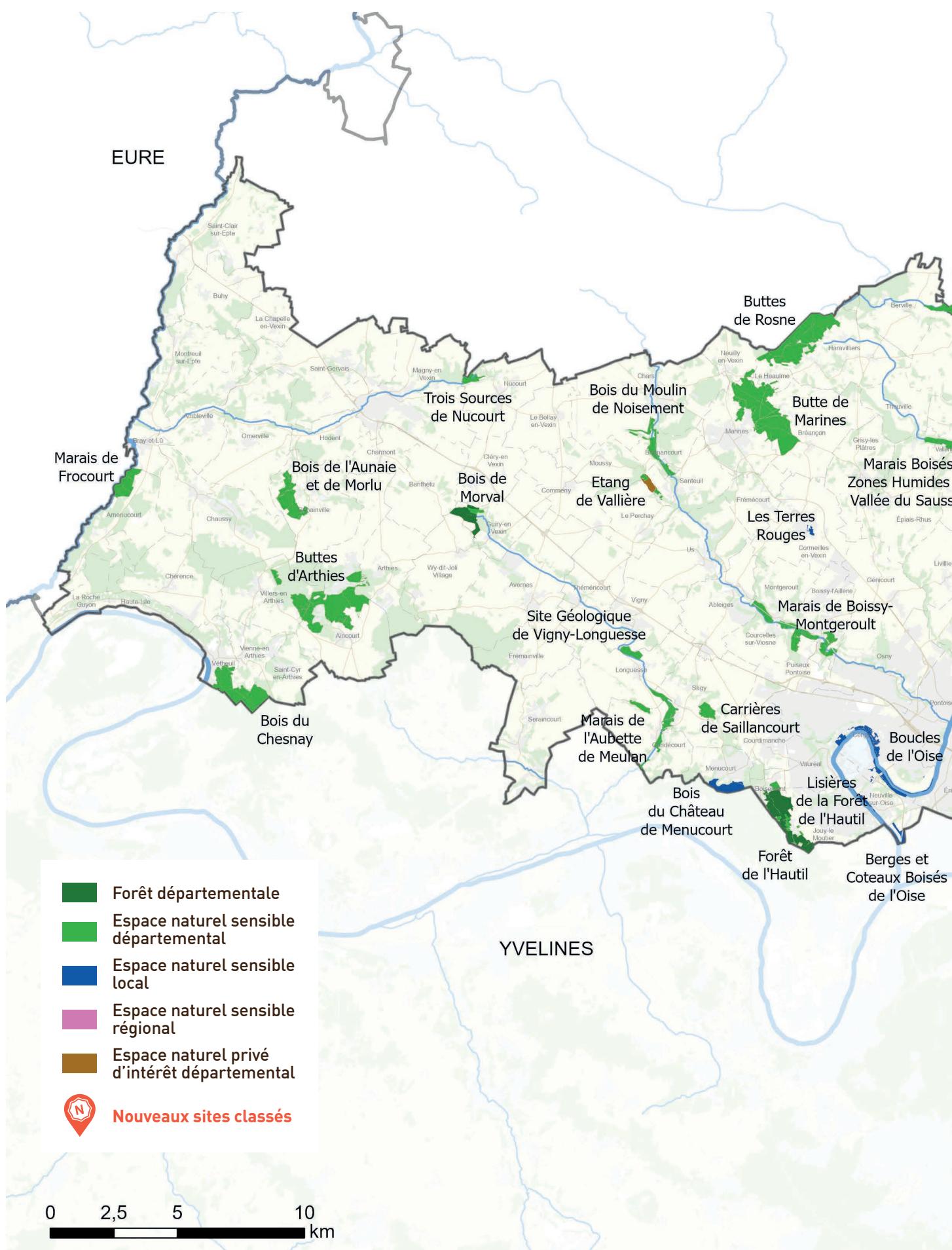


Environ 120  
sorties nature  
sont organisées chaque  
année sur les ENS

## Les partenariats techniques et scientifiques

12 PARTENARIATS






  
Nord

OISE

Marais du  
Rabuauiset  
de la  
meronBois de la  
Tour du LayMarais  
de Bernes-sur-OiseBords d'Oise  
à Mours

Clos Dubus

Lisières  
de CarnelleLes  
CoutumesMarais du  
Moulin NeufPrairie de  
MaffliersBois des  
GarennesBoisement de  
la Plaine de  
Pierrelaye-BessancourtVergers et  
Coteaux de  
Saint-PrixBois de Boissy et  
des AulnayesButtes du  
Parisis

Ile Fleurie

HAUTS-DE-SEINE

PARIS

VAL-DE-MAR

Oise

et

de

la

meron

1.

# ACTUALITÉ DES ENS 2023-2024

**Les Espaces Naturels Sensibles évoluent au gré des acquisitions foncières, des travaux de restauration écologique ou encore des différents aménagements réalisés pour l'accueil du public.** Les années 2023 et 2024 ont été ponctuées d'un certain nombre de faits marquants. L'acquisition de plus de 90 hectares de terrains au bois du Chesnay à Vétheuil, la présentation au public du projet de création d'un sanctuaire de biodiversité sur l'île d'Herblay-sur-Seine, l'installation de nouveaux panneaux sur le site géologique de Vigny-Longuesse, ou encore la sensibilisation des acteurs du territoire à la problématique de l'ambroisie, sont autant d'actualités développées dans cette partie.



# ACQUISITION ET VALORISATION DU BOIS DU CHESNAY

Le Département a acheté une forêt de plus de 90 hectares :

Le Bois du Chesnay a été classé en Espace Naturel Sensible (ENS) par le Département et la commune de Vétheuil en 1999. Il présente des caractéristiques géologiques uniques dans ce secteur, ayant conduit à la formation d'habitats naturels reconnus au niveau européen (zonage Natura 2000).

En 2024, dans le cadre d'une procédure de préemption, le Département a acquis 7 parcelles, représentant 93,27 ha de terrains, ce qui constitue un record depuis l'acquisition de la Forêt de l'Hau-til (Jouy-le-Moutier et Boisemont) en 1992. Ces terrains viennent s'ajouter aux 28,30 ha déjà acquis sur ce site, portant la maîtrise foncière du Département à :

# 121,57 ha

soit un peu plus de 80 % de la superficie totale du site

Le coût du foncier (hors frais de notaire) s'élève à 489 337,20 € soit environ 0,52 € / m<sup>2</sup>.



Carte des propriétés départementales au Bois du Chesnay

Des panneaux pédagogiques ont commencé à être installés, conformément à la nouvelle charte de mobilier et de signalétique adoptée sur les sites naturels du Département. Une inauguration officielle est prévue en avril 2025.

Cette acquisition permettra au Département de mener des études sur la faune et la flore, de mettre en place un plan de gestion sur le site et de réaliser des travaux de restauration écologique ainsi que d'aménagement pour l'accueil du public, afin de sensibiliser le plus grand nombre à la préservation de la biodiversité.

## ÎLE D'HERBLAY-SUR-SEINE

Le projet de création d'un sanctuaire de biodiversité présenté au public

Une conférence s'est tenue le 20 septembre 2023 à la nouvelle ludo-médiathèque d'Herblay-sur-Seine afin de présenter un projet départemental d'ampleur, rare en France métropolitaine et en Île-de-France : la restauration écologique d'une île fluviale qui deviendra un sanctuaire de biodiversité.

Tout d'abord, des actions de génie écologique, d'un montant total de 2,74 millions d'euros, vont être réalisées. Ensuite, l'île sera laissée en libre évolution, avec un entretien réduit au strict minimum. Seuls les scientifiques auront l'occasion de fouler son

sol pour poursuivre leurs études sur les espèces animales et végétales qu'elle abrite.

Ce projet interroge notre rapport à la nature et invite à l'observation discrète depuis les berges opposées pour garantir la quiétude de la faune sauvage. Il est complémentaire avec le projet de forêt de Maubuisson, porté par le Syndicat mixte d'aménagement de la plaine de Pierrelaye-Bessancourt, et soutenu par le Département. Si l'expérimentation est concluante, elle pourrait être reproduite sur d'autres îles des vallées de l'Oise et de la Seine.

L'île a également été classée en Espace Naturel Sensible (ENS) d'intérêt départemental, afin d'être proposée à la labellisation en « zone de protection forte », dans le cadre de la stratégie nationale en faveur des aires protégées.



# LA RÉSERVE NATURELLE RÉGIONALE DE VIGNY-LONGUESSE

## De nouveaux panneaux pour le site géologique

L'ancienne carrière de Vigny-Longuesse, propriété départementale depuis 2003, est aujourd'hui classée en réserve naturelle régionale. Elle héberge un patrimoine géologique exceptionnel et des milieux naturels pionniers riches en biodiversité. En raison de sa fragilité, ce site ne se visite pas librement, mais des sorties nature sont organisées chaque année pour le grand public et les scolaires. Il est également aménagé en partie pour l'accueil des personnes à mobilité réduite.



En 2023, de nouveaux panneaux ont été installés avec des moulages de fossiles pour renforcer l'accessibilité du site aux malvoyants. Ils intègrent aussi des reproductions des paléoenvironnements, c'est-à-dire des dessins représentant le site lorsqu'il était recouvert par la mer, il y a environ 60 millions d'années !

# LES PETITS-DÉJEUNERS DE L'ENVIRONNEMENT

## Sensibilisation à la problématique de l'Ambroisie

Dans le cadre de son cycle de conférences intitulé « Les petits-déjeuners de l'environnement », le Département a organisé, le 19 avril 2024, une conférence animée par les experts du végétal de la FREDON d'Île-de-France (mandatés par l'Agence Régionale de la Santé), pour sensibiliser les élus et les agents communaux à la problématique de l'Ambroisie.

Cette plante, originaire d'Amérique du Nord, est réglementée par le Code de la Santé Publique car elle émet un pollen très allergisant. La filière agricole et la biodiversité sont également impactées par sa propagation. Elle est présente en Val d'Oise et un arrêté préfectoral impose des mesures, en insistant sur la notion d'exemplarité du domaine public, et en introduisant la possibilité pour les collectivités de

désigner un ou plusieurs référent(s) sur cette thématique.

Cet événement a été suivi d'une formation gratuite pour « Devenir référent ambroisie », organisée le 17 mai 2024 à l'Hôtel du Département également, à laquelle ont participé 8 structures (communes et syndicats mixtes).

Toutes les personnes formées sont habilitées à signaler cette plante sur la plateforme nationale :

<https://signalement-ambroisie.atlasante.fr/dashboard>

Les agents du Département en charge des espaces verts et naturels ainsi que les agents des routes avaient déjà pu bénéficier d'une session d'initiation à la reconnaissance de l'Ambroisie en 2023.



1. Conférence sur le projet de création d'un sanctuaire de biodiversité sur l'île d'Herblay-sur-Seine le 20 septembre 2023
2. 3. Nouveaux panneaux d'interprétation pour le site géologique de Vigny-Longuesse
4. Conférence sur la sensibilisation à la problématique de l'Ambroisie le 19 avril 2024

## 2. ÉVOLUTION DES SITES

**Il existe 3 niveaux d'intervention sur les espaces naturels valdoisiens, lesquels dépendent de leurs enjeux : régional avec Île-de-France Nature, départemental pour les sites directement gérés par le Département, et local avec les communes ou structures intercommunales.** Les actions réalisées sur ces sites sont intégralement

financées par les produits de la Taxe d'Aménagement (TA). Il est à noter que le dispositif ENS est le seul en matière de protection de la nature à bénéficier d'un outil financier (TA) et d'un outil foncier (zone de préemption).

Les pages suivantes présentent les derniers classements de sites (locaux et départementaux), les acquisitions réalisées, ainsi qu'un bilan foncier et financier sur la période 2023-2024, incluant l'aide aux communes sur les ENS locaux.



Pic épeiche au Marais de Boissy-Mongeroult ©L. BUT

15,8 ha

de terrains à forts enjeux écologiques sur l'ENS local du Parc de la Patte d'Oie

# CLASSEMENT DE SITES

## Deux nouveaux Espaces Naturels Sensibles (ENS) d'intérêt local à l'Est du Val d'Oise

Le Département a classé 2 nouveaux sites :

- Le Parc de la Patte d'Oie à Gonesse ;
- La Zone Humide du Vignoisi à Gonesse, Arnouville et Bonneuil-en-France.

Le statut d'ENS d'intérêt local a pour objectifs sur ces sites de :

① Valoriser les actions menées par ces communes et le Syndicat Inter-communal d'Aménagement Hydraulique (SIAH) des vallées du Croult et du Petit-Rosne ;

② Permettre à ces collectivités de solliciter l'appui technique et financier du Département pour les études scientifiques et techniques, les acquisitions foncières, les travaux de restauration écologique, ainsi que l'aménagement pour l'accueil du public sur ces sites.

Il s'agit des premiers espaces de nature de proximité à être reconnus sur ce secteur très urbanisé du territoire. Ils constituent des réservoirs de biodiversité à l'échelle locale et participent à l'amélioration du cadre de vie des habitants.



### Le Parc de la Patte d'Oie à Gonesse

Ce site s'étend sur une centaine d'hectares sur la commune de Gonesse. Il s'agit d'une ancienne décharge, entièrement réaménagée en faveur de la biodiversité et de l'accueil du public. Au sein de cet ensemble paysager, le projet d'ENS local concerne 15,8 ha de terrains à forts enjeux écologiques dans ce contexte urbanisé de l'Est du Val d'Oise. Les propriétaires et gestionnaires de la majeure partie des parcelles sont la commune de Gonesse et le SIAH des vallées du Croult et du Petit-Rosne.

Les travaux de renaturation réalisés commencent à donner de bons résultats et les études écologiques menées sur le site ont montré la présence de :

■ **311 espèces végétales**, dont 18 présentent un intérêt à l'échelle régionale. Parmi celles-ci, on peut citer le Chardon à pédoncules nus (*Carduus defloratus*), le Lotier maritime (*Lotus maritimus*) et la Vulpie ciliée (*Vulpia ciliata*), qui sont toutes les trois très rares en Île-de-France.

■ **47 espèces d'oiseaux nicheurs**, ce qui représente 32 % de la diversité de l'avifaune nicheuse d'Île-de-France. Parmi les espèces à enjeu, on retrouve la Buse variable (*Buteo buteo*) et l'Epervier d'Europe (*Accipiter nisus*), qui affectionnent les ambiances boisées, la Locustelle tachetée (*Locustella naevia*), qui, quant-à-elle, fréquente les friches arbustives, ou encore la Rousserolle verderolle (*Acrocephalus palustris*), inféodée aux milieux humides.

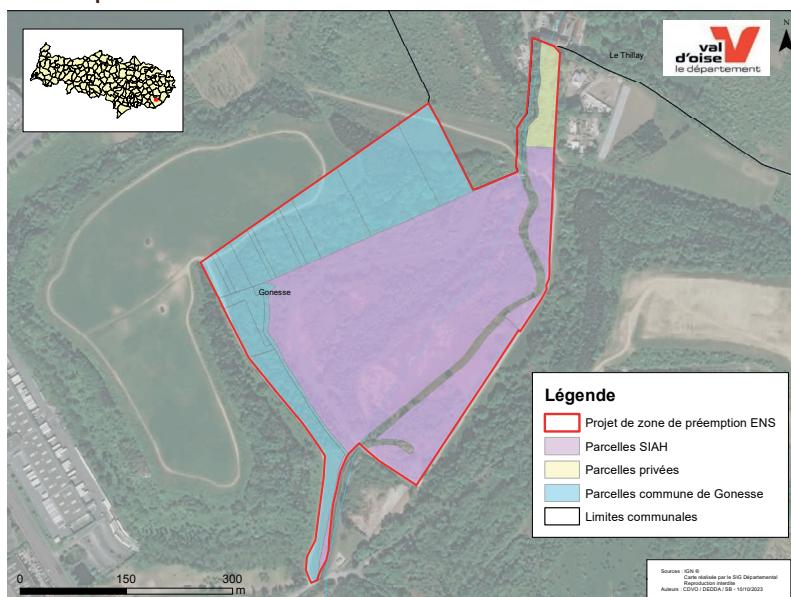
■ **4 espèces de Chiroptères** (chauves-souris), sachant que le Val d'Oise compte 18 espèces appartenant à ce taxon, toutes protégées : la Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*), la Pipistrelle de Kuhl (*Pipistrellus kuhlii*), la Sérotine commune (*Eptesicus serotinus*) et la Pipistrelle de Nathusius (*Pipistrellus nathusii*). Bien qu'aucun gîte n'ait été détecté sur le site, ces espèces utilisent les milieux humides liés au Croult comme terrains de chasse.

■ **17 espèces de Rhopalocères** (papillons de jour), **3 espèces d'Odonates** (libellules et demoiselles) mais surtout **19 espèces d'Orthoptères** (criquets, grillons et sauterelles).

Ainsi, les enjeux écologiques du site se concentrent sur les zones boisées, les friches arbustives et les milieux humides liés au Croult (fond de vallée et pentes boisées alentours). Les espaces verts, les prairies pâturées et les zones de compensation n'ont pas été intégrés au projet d'ENS local.

Le parc est aménagé pour l'accueil du public, ce qui constitue un atout pour l'éducation à l'environnement et au développement durable. Situé en hauteur, il offre également des vues paysagères remarquables sur l'agglomération parisienne.

Carte du périmètre de l'ENS local du Parc de la Patte d'Oie





## La Zone Humide du Vignois à Gonesse, Arnouville et Bonneuil-en-France

Photo de l'ENS local de la Zone humide du Vignois



Le site de « La Zone Humide du Vignois » s'étend sur deux secteurs, sur une superficie totale de 21 ha :

- Un secteur d'environ 12 ha sur la commune de Gonesse, correspondant à un champ d'expansion des crues d'une capacité de 55 000 m<sup>3</sup>, créé ex-nihilo par le SIAH des vallées du Crout et du Petit-Rosne, pour prévenir les inondations et améliorer la biodiversité sur cette zone urbanisée de l'Est du Val d'Oise. Ce secteur est aménagé pour l'accueil du public ;
- Un secteur d'environ 9 ha sur les communes d'Arnouville et de Bonneuil-en-France, correspondant à des zones de friche et à des parcelles maraîchères occupées plus ou moins illégalement, pour lesquelles le SIAH porte un projet de renaturation, en continuité du secteur cité ci-dessus. Ce projet fait l'objet d'une Déclaration d'Utilité Publique (DUP).

Les Conseils municipaux des communes concernées ont délibéré en faveur de la création de l'ENS local du Parc de la Patte d'Oie et de celui de la Zone Humide du Vignois. Suite à la présentation de ces projets au Comité Technique Départemental des ENS (CTDENS), aux avis favorables de la Chambre d'Agriculture et du Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF), ces 2 sites ont officiellement été classés en ENS d'intérêt local par l'Assemblée départementale du 15 décembre 2023.

Cette opération de restauration écologique est souvent citée en exemple au sein de la communauté locale des professionnels de l'environnement car elle a porté ses fruits.

■ **64 espèces d'oiseaux** ont été recensées, dont 24 nichent sur le site, 3 sont menacées à l'échelle nationale : le Bruant des roseaux (*Emberiza schoeniclus*), le Chardonneret élégant (*Carduelis carduelis*) et le Verdier d'Europe (*Chloris chloris*), et 3 sont menacées à l'échelle régionale : le Pouillot fitis (*Phylloscopus trochilus*), le Râle d'eau (*Rallus aquaticus*) et le Moineau domestique (*Passer domesticus*) ;

■ **8 espèces de Chiroptères** (chauves-souris) ont également été relevées.

■ **24 espèces de Rhopalocères** (papillons de jour) sur 70 présentes en Val d'Oise, **24 espèces d'Odonates** (libellules et demoiselles) sur 43 présentes en Val d'Oise et **13 espèces d'Orthoptères** (criquets, grillons et sauterelles).

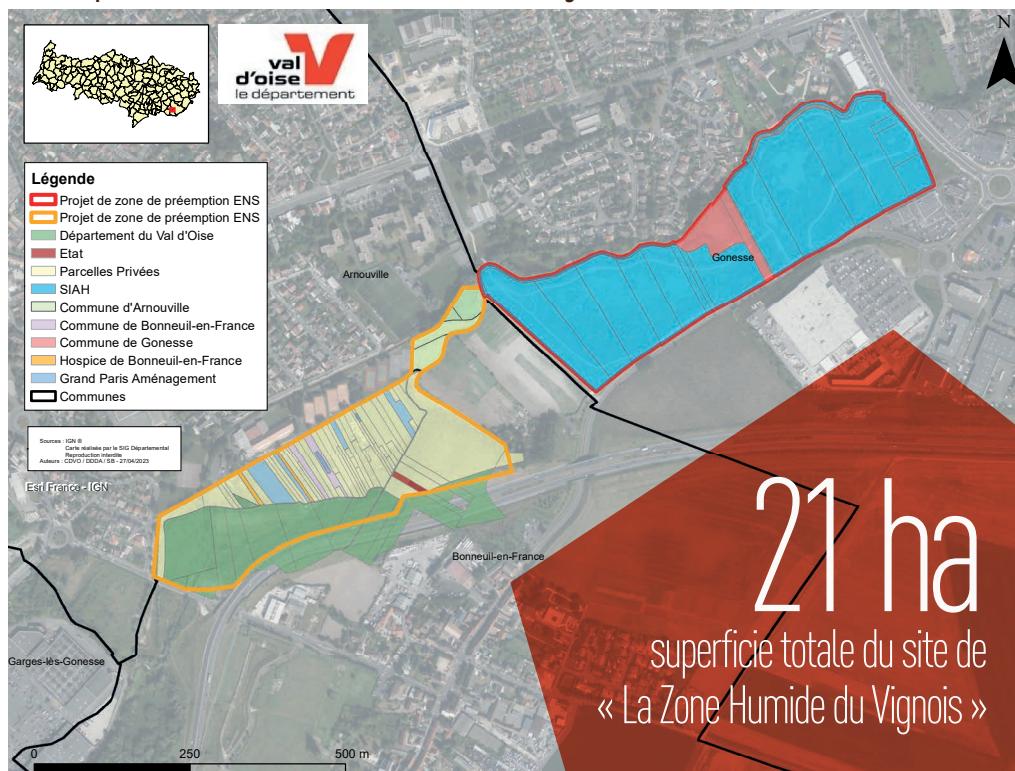
Une étude spécifique a été conduite sur les **Hétérocères** (papillons de nuit) : **70 espèces** ont été détectées, ce qui représente environ un dixième du nombre d'espèces connues en Val d'Oise.

Parmi celles-ci, 2 espèces présentent un intérêt patrimonial : l'Ennomos moucheté (*Ennomos autumnaria*) et l'Ennomos du chêne (*Ennomos quercinaria*). Ce dernier est particulièrement impacté par la pollution lumineuse, très importante sur ce site localisé en périphérie d'une zone d'activités. De nouvelles plantations pourraient être réalisées, afin de densifier le boisement qui fait office de « tampon » avec la zone urbanisée.

Les travaux de génie écologique sont assez récents, aucune étude sur les plantes patrimoniales n'a été menée pour l'instant. En revanche, plusieurs Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) et d'autres espèces non réglementées mais préoccupantes ont été relevées : l'Azolle fausse-fougère (*Azolla filiculoides*), le Galéga officinal (*Galega officinalis*), le Buddleia du Père David (*Buddleja davidii*), la Vergerette annuelle (*Erigeron annuus*), la Vergerette du Canada (*Erigeron canadensis*) et le Sénéçon du Cap (*Senecio inaequidens*). A l'échelle mondiale, les EEE sont considérées comme la seconde cause d'érosion de la biodiversité.

Enfin, il est à souligner que les milieux humides sont en régression à l'échelle nationale et que leur préservation ainsi que l'amélioration de leur fonctionnalité constituent des enjeux de premier ordre.

Carte du périmètre de l'ENS local de la Zone humide du Vignois



15,24 ha

de superficie pour cette île



## L'Île aux Oiseaux à Herblay-sur-Seine

Le site de « L'Île aux Oiseaux », sur la commune d'Herblay-sur-Seine, est localisé aux lieux-dits « L'Île d'Herblay » et « L'Île Motteau ». Ces deux îles sont aujourd'hui jointes et le site s'étend sur 15,24 ha de terrains, dont 14,61 ha ont été acquis par le Département dans le cadre du projet de création d'un sanctuaire de biodiversité.

Actuellement, la diversité floristique du site est relativement faible, avec seulement 101 espèces floristiques recensées. De plus, 22 % de ces végétaux ne sont pas indigènes : il s'agit de plantations ou d'espèces invasives. Cela est dû au passé fortement anthropisé du site, qui a été utilisé pour l'agriculture céréalière jusqu'aux années 80.

Néanmoins, les végétations aquatiques du bras non navigué de la Seine constituent un enjeu écologique : elles hébergent 15 espèces végétales rares au niveau régional, telles que le Potamot perfolié (*Potamogeton perfoliatus*), le Potamot luisant (*Potamogeton lucens*) ou encore le Potamot noueux (*Potamogeton nodosus*).

Ces espèces végétales forment un habitat pour les Odonates, notamment la Naïade aux yeux bleus (*Erythromma lindenii*) et la Libellule fauve (*Libellula fulva*), toutes deux reconnues comme rares à l'échelle régionale. Au total, 12 espèces de libellules et demoiselles ont été recensées sur le site, sachant que 43 espèces de cet ordre sont présentes dans le Val d'Oise.

Les végétations aquatiques offrent également des zones de pontes pour les poissons et d'abris pour le développement des alevins, principale ressource alimentaire du Martin pêcheur (*Alcedo atthis*), qui est nicheur sur le site. Cette espèce d'oiseau est reconnue d'intérêt communautaire : elle figure sur l'annexe I de la Directive Oiseaux. Par ailleurs, elle est en déclin et protégée en France. Elle est également déterminante de Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) en Île-de-France.

L'avifaune constitue bien le second enjeu écologique du site : l'île représente une zone de quiétude dans ce contexte périurbain et elle est située sur un axe de migration pour les oiseaux.

Les inventaires naturalistes font état de 41 espèces d'oiseaux, dont 4 sont reconnues au niveau européen (annexe I de la Directive Oiseaux) : outre le Martin pêcheur, la présence du Héron bihoreau (*Nycticorax nycticorax*) a été relevée, ainsi que celle de la Sterne pierregarin (*Sterna hirundo*) et de l'Aigrette garzette (*Egretta garzetta*).

Ce site est menacé et rendu vulnérable par son passé fortement anthropisé puis son abandon, le développement des Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) ou préoccupantes (considérées comme la 2<sup>nde</sup> cause d'érosion de la biodiversité à l'échelle mondiale), les activités nautiques et le dérangement de la faune.

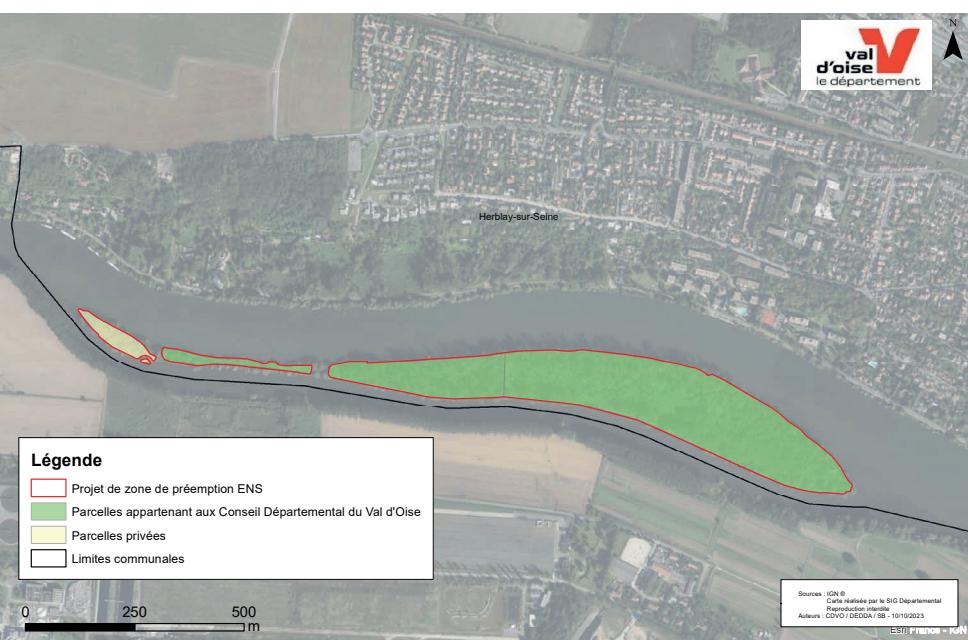
Ainsi, la biodiversité n'est actuellement pas optimale, mais le site présente un potentiel de renaturation fort, qui justifie l'intervention du Département.

Le projet de sanctuaire de biodiversité a été validé par délibération de l'Assemblée départementale du 20 décembre 2019 et consiste à mener des actions de renaturation sur cette île, puis à la laisser en libre évolution, avec un entretien réduit au strict minimum, tout en mettant en place des suivis scientifiques afin d'évaluer l'évolution de la biodiversité.

L'instauration de la zone de préemption au titre des ENS a quant à elle été validée par délibération de l'Assemblée départementale du 15 décembre 2023, avec pour objectifs de :

- Faciliter l'acquisition de la pointe aval de l'île ;
- Garantir le financement des actions ultérieures de suivi scientifique et d'entretien minimum ;
- Renforcer la valorisation du projet auprès du grand public, des scolaires et de la communauté professionnelle ;
- Permettre la labellisation en « zone de protection forte » dans le cadre de la stratégie nationale en faveur des aires protégées, les ENS étant récemment devenus éligibles à cette reconnaissance.

Carte du périmètre de l'ENS départemental de l'Île aux Oiseaux à Herblay-sur-Seine

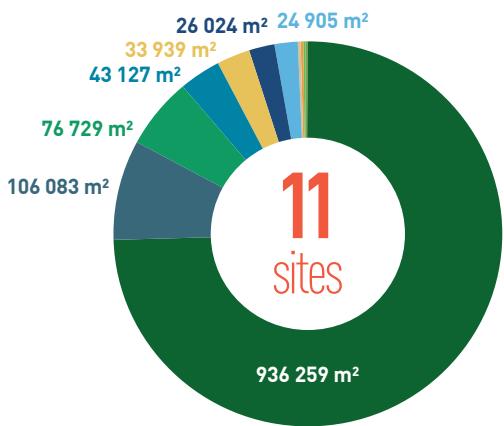


# BILAN FONCIER ET ASSISTANCE TECHNIQUE

## Acquisitions foncières sur les ENS départementaux

Sur la période de janvier 2023 à octobre 2024, le Département a acquis 165 parcelles, sur une superficie totale de 1 257 688 m<sup>2</sup> (soit l'équivalent de 177 terrains de football), le tout pour un montant de 828 276 € hors frais notariés.

Les 11 sites concernés sont :



### Répartition des surfaces acquises 2023-2024

- |  |                                      |
|--|--------------------------------------|
| ■ Bois du Chesnay  | ■ Site géologique de Vigny-Longuesse |
| ■ Marais de Boissy-Montgeroult                             | ■ Carrières de Saillancourt          |
| ■ Butte de Marines   | ■ Buttes d'Arthies                   |
| ■ Marais de l'Aubette de Meulan                            | ■ Bois du Moulin de Noisemont        |
| ■ Site géologique de l'Auversien                           |                                      |
| ■ Marais Boisés et Zones Humides de la Vallée du Sausseron |                                      |
| ■ Île des Aubins   |                                      |

1257688 m<sup>2</sup>  
acquis en 2 ans

## Assistance technique et financière sur les ENS locaux

Dans le cadre de son schéma stratégique sur les Espaces Naturels Sensibles (ENS), actualisé en 2015, le Département a déployé une hiérarchisation des sites suivant leur intérêt écologique et paysager.

Ainsi, les ENS d'intérêt local correspondent à des espaces de nature de proximité, pour lesquels les communes ou leurs groupements, portent des projets d'acquisitions foncières, en vue de la préservation de la biodiversité et de l'accueil du public. Il s'agit de protéger et de mettre en valeur le patrimoine local.

Au total, **22 ENS locaux** ont été classés par délibération conjointe du Département et des communes concernées, sur le territoire val-doisien.

Le Département, par le biais de conventions de partenariat, et du fonds départemental d'aides à l'investissement des collectivités, apporte un appui technique et financier aux collectivités. Les dépenses éligibles sont les acquisitions foncières, les études scientifiques et techniques, les travaux de restauration écologique, ainsi que l'aménagement pour l'accueil du public.

En 2023 et 2024, **5 sites** ont bénéficié d'aides financières :

€ L'ensemble de ces dépenses est financé par les recettes de la Taxe d'Aménagement

Commune de Saint-Prix

**36 725,41 €**

Commune de Nerville-la-Forêt

**1 452,75 €**

Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise (2 sites)

**9 777,50 €**

Commune de Cergy

**151 500 €**

# 3. ÉTUDES ET PLANS DE GESTION

**La politique départementale en faveur des ENS s'appuie sur un schéma stratégique, voté en 2000 et révisé en 2015, qui a permis d'identifier les secteurs à fort enjeu écologique, géologique ou paysager du Val d'Oise.** Une fois le périmètre de classement défini avec la (les) commune(s) concernée(s), un plan de gestion est établi pour chaque site. Ce document définit les objectifs en matière de connaissance, restauration, conservation et ouverture au public. Afin d'améliorer la connaissance des milieux et des espèces, et d'évaluer la réussite des actions, des suivis naturalistes sont menés. Ce chapitre présente les dernières études réalisées, aussi bien au niveau naturaliste qu'au niveau de l'aménagement des sites.



Bois du Moulin de Noisement, Chars ©L. BUT

# ÉTUDES D'AMÉNAGEMENT



## Nouveau plan d'aménagement forestier du Bois de Morval

Le Bois de Morval appartient au Département depuis 1975 et s'étend sur 61,05 ha sur les communes de Guiry-en-Vexin et de Wy-dit-Joli-Village. Cette forêt présente une mosaïque d'écosystèmes, composée de milieux ouverts, semi-ouverts ou boisés, très diversifiée en essences ligneuses et habitats de toutes sortes (chandelles, chablis, trous de pics, vieux érables champêtres, ...). Les milieux les plus patrimoniaux sont représentés par les pelouses calcicoles, qui hébergent des espèces animales et végétales rares et protégées à l'échelle régionale (ces secteurs ont été classés en ENS en 2008).

Malgré cette richesse, le site fait face à 3 menaces : la maladie de la chalarose du frêne, celle de l'encre du châtaignier et la sécheresse aggravée par le changement climatique sur les sols pauvres. Pour gérer de façon optimale les divers peuplements forestiers, la sylviculture mélangée à couvert continu sera privilégiée, en visant la diversité des essences et des classes d'âges (futaie irrégulière sur 39,32 ha).

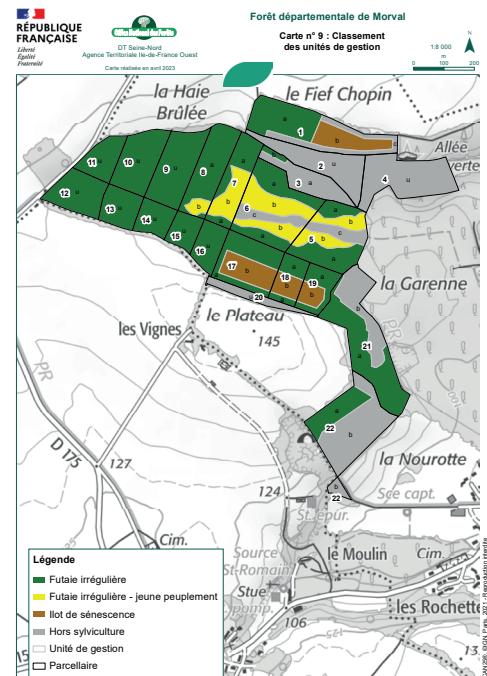
Le nouveau plan d'aménagement forestier, qui guidera la gestion du site jusqu'en 2043, aura donc pour objectif prioritaire de favoriser et d'accompa-

gner au mieux le haut potentiel de biodiversité présent sur le Bois de Morval.

Afin d'y parvenir, le Département s'est notamment engagé à :

- La mise en place de 2 îlots de sénescence répartis sur 3,95 ha. Il s'agit de boisements dont le potentiel environnemental est important. Sur ces îlots, aucune coupe de bois n'est possible : ce sont des zones de libre évolution qui ne seront pas fréquentées par le public ;
- La mise en place de 17,78 ha en zones « hors sylviculture ». Il s'agit de prairies, pelouses, vergers, ourlets calcicoles, îlot témoin, ripisylve, où aucune coupe de bois à vocation économique ne sera réalisée. Toutefois, les travaux de mise en sécurité et les travaux à visée écologique restent possibles ;
- La constitution et la préservation d'une trame d'arbres à haute valeur biologique (au minimum 2 arbres habitats/ha et avec l'objectif de parvenir à terme à 5 arbres habitats/ha) ;
- Le maintien de bois mort dans les parcelles lors des opérations d'exploitation forestière.

Cette étude a été réalisée par l'Office National des Forêts (ONF), dans le cadre du régime forestier, et adoptée par l'Assemblée départementale du 28 juin 2024.



Carte de classement des unités de gestion au Bois de Morval



## Nouvelle notice de gestion du Bois du Moulin de Noisement

A l'issue d'un premier plan de gestion initié en 2003, devenu caduc, tant en terme de temporalité que par les modifications du site géré (nombreuses acquisitions et réalisations de travaux), le Département, avec l'appui du Parc naturel régional du Vexin français, a réalisé une nouvelle notice de gestion sur le Bois du Moulin de Noisement, finalisée en 2023.



Ce document guidera les actions d'étude, de préservation et d'amélioration de la biodiversité, ainsi que la valorisation du site auprès du public, pour les 10 prochaines années.

Le diagnostic a mis en valeur l'augmentation significative de la biodiversité, grâce aux actions de génie écologique menées par le Département, avec l'apparition de taxons remarquables, à l'instar des Odonates (libellules et demoiselles, dont 32 espèces ont été relevées en 2021, contre 7 en 2003) ou encore de la flore avec l'apparition d'espèces pa-

trimoniales telles que la Drave des murailles (*Draba muralis*), l'Orchis moucheron (*Gymnadenia conopsea*) et l'Euphorbe douce (*Euphorbia dulcis*).

Le programme d'actions, déjà en cours de mise en œuvre, visera notamment :

- Au renforcement de la quantité et de la qualité des pelouses calcicoles au travers de la gestion des ligneux ;
- À la valorisation du site auprès des différents usagers ;
- À l'assurance d'un bon suivi de la biodiversité.

## Avancement des grands projets nature



3,2 ha  
de plan d'eau acquis  
en décembre 2016



### Focus sur l'Étang des Aulnes à Montgeroult

L'Étang des Aulnes, situé sur la commune de Montgeroult, a été créé en 1976 par l'association de pêche « la Goujonnaise de Pontoise », pour faire face à la diminution des zones accessibles à la pêche, notamment sur les cours d'eau de l'Oise et la Seine.

Ce plan d'eau de 3,2 ha a été acquis par le Département en décembre 2016, et intégré à l'ENS du Marais de Boissy-Montgeroult.

En 2021, une étude de maîtrise d'œuvre, en vue de son réaménagement écologique, a été confiée aux bureaux d'études Hydrosphère et Confluence conseil. Les éléments de l'étude de faisabilité initiale, réalisée par le cabinet SINBIO, ont été repris, sur la base du scénario validé par l'ensemble des parties prenantes (commune, associa-

tion de pêche, propriétaires riverains, Agence de l'Eau, Direction Départementale des Territoires, Région d'Île de France, etc.).

Ainsi, en mars 2024, le projet a été dispensé d'étude d'impacts par les services de l'Etat, et en juin 2024, le Département a déposé un dossier de demande d'autorisation unique environnementale. La durée d'instruction de ce dossier est estimée entre 8 mois et 1 an. Une enquête publique sera également organisée en 2025.

Une fois les autorisations obtenues, les études de conception seront poursuivies en phase projet, en vue de la réalisation des travaux de restauration écologique dès 2026. L'opération est évaluée à 1,4 million d'euros.

1. Limnée des étangs, Bois du Moulin de Noisement ©L. BUT
2. Étang des Aulnes : vue du ciel actuelle
3. Étang des Aulnes : photomontage du projet

# INVENTAIRES ET SUIVIS NATURALISTES



## Étude sur la flore et les végétations du site géologique de Vigny-Longuesse

1



Dans le cadre du renouvellement du plan de gestion du site géologique de Vigny-Longuesse, la réactualisation d'un relevé de la flore et des végétations du site a été réalisé en 2023, permettant ainsi de gagner en précision sur les habitats présents et d'en requalifier certains. Cette étude a été menée dans le cadre du partenariat avec le Conservatoire botanique national du Bassin parisien (CBNBP).

La grande majorité du site est occupée par des végétations forestières (plus de 70 % de la surface du site), elles-

mêmes très largement dominées par les Hêtraies à Jacinthe des bois calciclines. Les végétations des fourrés et d'ourlets traduisent l'évolution des pelouses dans certains secteurs, notamment en bas du site, sur les talus et zones difficiles d'entretien, et représentent environ 15 % de la surface du site. Les pelouses mésoxérophiles et prairies mésophiles sont présentes sur 5 % de la réserve et sont également localisées au pied du site, dans des zones plus accessibles. Parmi les autres habitats présents, mais en petites surfaces, il est important de noter la présence de zones à végétation absente ou très clairsemée, au niveau des fronts de taille en particulier, et dont la végétation n'est pas assez présente pour être caractérisée.

Au total, 2/3 des groupements végétaux identifiés présentent un enjeu patrimonial, soit plus de 82 % de la surface du site. La qualité de ces habitats reste malgré tout à surveiller afin de limiter une évolution vers des milieux plus banals.

Depuis 2000, 330 espèces végétales ont été identifiées sur le site, dont 241 ont été revues lors de cette étude. La naturalité de la flore est très bonne avec 93 % d'espèces indigènes, dont 5 sont d'intérêt patrimonial mais seulement 2 ont été revues en 2023 : la Bugrane naine (*Ononis pusilla*) et la Campanule agglomérée (*Campanula glomerata*). Cette dernière présente une belle station relativement étendue sur les milieux ouverts et ras du site.

Enfin, parmi les 8 espèces exotiques envahissantes connues sur le site, seulement 5 ont été revues en 2023.

Le site présente donc une richesse spécifique floristique importante, avec une bonne naturalité et une forte patrimonialité de ses habitats, qu'il convient de continuer à entretenir pour conserver cette qualité des milieux présents.

**330** espèces végétales identifiées sur le site depuis 2000



## Étude sur la flore et les végétations de l'ENS des Trois sources de Nucourt

L'inventaire de la flore et des végétations de l'ENS des Trois sources de Nucourt a été transmises en 2023, dans le cadre du partenariat avec le CBNBP. Il constitue un premier état des lieux à l'issue du classement du site en ENS. Cette étude a mis en évidence 219 espèces végétales depuis 2000, dont plus de 92 % sont indigènes, traduisant la très bonne naturalité du site. Parmi ces taxons, 5 sont considérés comme patrimoniaux, dont une mousse. Le Polystic à aiguillons (*Polystichum aculeatum*) est même protégé au niveau régional. En revanche, 4 espèces sont inscrites sur la liste des plantes exotiques envahissantes, dont l'Ailante (*Ailanthus altissima*) et le Laurier-palme (*Prunus laurocerasus*), qui peuvent présenter un risque important de dissémination sur certains secteurs du site.

Les espèces inventoriées s'épanouissent parmi 5 grands types de milieux dont le plus représenté est celui des végétations des forêts et fourrés (69 % de la surface du site), suivi par celui des fruticées, pelouses et prairies (18 % de la surface du site), puis celui des végétations des tourbières et marais (8 % de la surface du site). Deux tiers des végétations décrites présentent un intérêt patrimonial, pour un recouvrement de plus de 80 % du site. La variabilité du secteur permet aux milieux présents de pouvoir s'échelonner le long d'un gradient d'humidité important, allant de zones de sources, végétations aquatiques et marais, à des pelouses semi-sèches, en passant par des boisements riverains, qui deviennent mésophiles en remontant le long des pentes du site.

Le maintien des végétations patrimoniales du site doit s'opérer par la préservation de la dynamique des cours d'eau, ainsi que de la qualité physico-chimique des habitats aquatiques. La gestion de la dynamique de fermeture des milieux ouverts, assez avancée au niveau des pelouses semi-sèches, quasi relictuelles mais comportant 2 des 5 espèces patrimoniales du site sur une petite surface, nécessitera une attention particulière.



2

## Les découvertes naturalistes

Dans le cadre du partenariat avec le Parc naturel régional (PNR) du Vexin français, plusieurs inventaires et suivis naturalistes ont été réalisés en 2023 et 2024 sur les ENS départementaux.

En 2023, des relevés floristiques au Bois du Moulin de Noisement et à proximité ont permis de faire une observation exceptionnelle pour le territoire : la Laîche de Maire (*Carex mairei*), une espèce en danger critique d'extinction et protégée en Île-de-France. L'Aconit napel (*Aconitum napellus*), qui est classé en danger, et la Séséli libanotide (*Libanotis pyrenaica*), ont-elles aussi été retrouvées. En 2024, dans un marais à proximité de ce même site, une première observation régionale a été réalisée concernant l'espèce d'hépathique *Aneura maxima*.

Au printemps 2024, un suivi des espèces floristiques patrimoniales et/ou déterminantes ZNIEFF<sup>1</sup> a été mené sur deux sites.

Au Bois de Morval, 60 espèces ont ainsi été relevées, dont certaines sont menacées et très rares, comme l'Orchis de Fuchs (*Dactylorhiza fuchsii*), la Limodore avortée (*Limodorum abortivum*) ou encore la Valériane à feuilles étroites (*Valeriana officinalis var. tenuifolia*). L'Azuré bleu-céleste (*Lysandra bellargus*), un papillon vulnérable, a été vu de manière opportuniste. Ces espèces témoignent d'un intérêt floristique élevé à l'échelle départementale.

Au Bois de la Tour du Lay, 75 espèces végétales ont été comptabilisées, soulignant la richesse du site, notamment de ses pelouses calcicoles. Le Micropé érigé (*Bombycilaena erecta*) espèce en danger, non revue depuis 2012, ainsi que l'Orchis singe (*Orchis simia*) et l'Orobranche de la German-dréée (*Orobranche teucrii*), toutes deux vulnérables, ont également été observées.



D'autres observations opportunistes, réalisées par les équipes du PNR et du Département, ont enrichi les connaissances sur la faune et la flore locales. C'est le cas d'espèces protégées, comme le Lamie Tisserand (*Lamia textor*), coléoptère dont la larve se développe dans le bois mort, et de la Mante religieuse (*Mantis religiosa*), qui ont été observées au Marais de Boissy-Montgeroult. La Cigogne noire (*Ciconia nigra*), dont seuls 60 à 80 couples nichent en France, a quant à elle été aperçue en vol à l'Étang de Vallière.

<sup>1</sup> Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique

1. Campanule agglomérée

2. L'habitat des sources d'eaux dures s'est développé sur l'ouvrage de canalisation

3. Orchis singe

4. Micropé érigé

5. Lézard vivipare

6. Mante religieuse

7. Lamie tisserand



4.

# PRINCIPAUX TRAVAUX



**Les ENS dont le Département est propriétaire ou gestionnaire font l'objet de travaux** visant à préserver et améliorer la qualité environnementale du site, mais également, lorsque les enjeux le permettent, son aménagement en vue d'y accueillir du public.

Les principaux travaux effectués en 2023 et 2024 ont concerné le Marais du Rabuais, les Marais de l'Aubette de Meulan, les Buttes d'Arthies, le Marais de Boissy-Montgeroult et la Butte de Marines, et sont détaillés dans ce chapitre.



Brebis de race solognote, Bois de Morval



## Réouverture du Marais du Rabuais

Depuis 1999, le Parc naturel régional (PNR) du Vexin français et le Département réalisent des expérimentations de restauration écologique sur le Marais du Rabuais. Ce site montre depuis plusieurs décennies des signes de dégradation de sa qualité écologique. En effet, il a été fortement modifié à partir de 1950, notamment par la plantation d'une peupleraie. Ce nouvel usage a conduit au reboisement progressif du site, accentué par l'arrêt du pâturage, la baisse du niveau des nappes et la modification de l'alimentation en eau.

Afin de préserver les milieux humides ouverts de ce site, qui restent rares à l'échelle du territoire, le Département a conclu une convention de gestion en 2005 avec les 3 communes de situation, le Département de l'Oise et le PNR du Vexin français.

Dans le cadre de cette convention de gestion, le Département a mené en 2023 des travaux de restauration écologique sur une zone de 4 000 m<sup>2</sup> à Arronville :

### ■ Travaux de réouverture du milieu :

- Broyage de ligneux ;
- Évacuation de tous les produits de coupe ;



### ■ Travaux de terrassement :

- Création de 2 mares ;
- Reprofilage des berges d'une 3<sup>ème</sup> mare pré-existante ;

### ■ Travaux de nettoyage et finitions diverses.

Les premiers résultats obtenus, un an après les travaux, montrent une recolonisation rapide de la zone par les plantes hygrophiles (roseaux, joncs, laîches). Les mares aménagées sont restées en eau toute l'année, notamment grâce à la nature argileuse du sol. De nombreux animaux (oiseaux, chevreuils...) ont été observés à proximité de ces mares.

Les travaux de restauration écologique étant achevés, les prochaines actions envisagées par le Département consistent à réhabiliter la palissade ornithologique existante pour les sorties nature et scolaires. Cet aménagement, surplombant les mares créées lors des travaux, sera agrémenté de panneaux pédagogiques.

Dans le cadre d'un marché d'entretien et de valorisation des zones humides, en cours de déploiement, cette zone sera entretenue par fauche avec exportation des roseaux.





## Reconversion de la peupleraie des Marais de l'Aubette de Meulan

4



5



### Réouverture du Marais du Rabuais

1. Zone avant travaux : perte du caractère humide
2. Zone pendant travaux : creusement des mares
3. Zone après travaux : développement de végétations riches et diversifiées

### Reconversion de la peupleraie des Marais de l'Aubette de Meulan

4. Peupleraie plantée avant travaux
5. Zone humide restaurée après travaux

Depuis 2017, le Département gère les parcelles communales situées dans le périmètre ENS des Marais de l'Aubette de Meulan. Ce site présente une grande diversité d'habitats humides (aulnaies tourbeuses, prairies humides, phragmitaies, zones de sources).

Les Marais de l'Aubette de Meulan ont néanmoins connu de nombreuses modifications de leur usage au cours du siècle dernier. Une roselière, exploitée au cours des 19 et 20èmes siècles, a été transformée en peupleraie après 1945. Les peupliers, pour la plupart en fin de vie, contribuaient à l'assèchement de la zone et menaçaient également les habitations situées à proximité du site.

En 2023, le Département a donc mené des travaux de reconversion de la peupleraie, d'une surface de 2,5 hectares, après obtention des autorisations nécessaires. Les opérations suivantes ont été réalisées :

#### ■ Travaux de restauration écologique :

- Coupe des peupliers ;
- Exportation ;

#### ■ Travaux de nettoyage et finitions diverses.

À la suite des travaux, de nombreuses espèces végétales ont colonisé le site dont le Roseau commun. Ces travaux ont donc permis de retrouver un paysage de zone humide ouverte et ces habitats naturels associés.

D'après les premiers résultats d'un inventaire post-travaux mené en 2024, les milieux humides restaurés servent sur le site notamment de support de chasse pour plusieurs espèces de Chiroptères (chauves-souris, notamment Murins et Pipistrelles).

La présence d'espèces exotiques envahissantes (Solidage du Canada, Balsamine de l'Himalaya) a cependant été constatée et fera l'objet d'une attention particulière ces prochaines années. Enfin, une action de valorisation auprès du public est à l'étude.

Reconversion d'une peupleraie de 2,5 ha



## Expérimentation de lutte contre la Fougère aigle sur les Buttes d'Arthies

Depuis son acquisition en 2018, le Département a engagé d'importants travaux de restauration écologique, afin de retrouver les habitats naturels présents sur les Buttes d'Arthies. L'une des principales actions porte sur la restauration d'une grande clairière humide, progressivement colonisée par la Fougère aigle, à la suite de l'abandon du pâturage.

En effet, celle-ci présente des enjeux floristiques très importants, avec notamment la présence de l'Orchis tacheté (*Dactylorhiza maculata*), de l'Osmonde royale (*Osmunda regalis*) en périphérie, et d'autres cortèges typiques des bas marais acides. Jusqu'en 1989, la Linéigrette à feuilles étroites (*Eriophorum angustifolium*) y était même observée.

Afin de lutter contre la Fougère aigle, plusieurs actions d'entretien ont donc été menées par le Département entre 2021 et 2024. En 2021, une première fauche a été réalisée. Tous les produits de coupe ont été collectés et exportés du site pour ne pas enrichir et modifier les caractéristiques naturelles de la parcelle. Entre 2022 et 2024, ces travaux de fauche avec exportation se sont poursuivis et ont été complétés par des opérations de scarification sur les rhizomes des fougères (pelle mécanique légère équipée d'un outil scarificateur).

Les premiers résultats sont très encourageants. Les relevés et inventaires scientifiques orchestrés par le Département et le Parc naturel régional du Vexin français révèlent une augmentation significative de la diversité floristique sur l'ensemble de la clairière. Le Lézard vivipare a même pu y être observé lors de plusieurs passages.

À présent, la Fougère aigle semble très contenue mais devra faire l'objet de petites interventions ponctuelles pour éviter son envahissement.



1



2



3

1. 2. 3. Restauration d'une grande clairière humide [3. Opérations de scarification sur les rhizomes des fougères]

4. 5. Installation d'un platelage avec ponton et zones d'observation ponctuées de pupitres pédagogiques



## Travaux de sécurisation et de mise en valeur du Marais de Boissy-Montgeroult

Situé dans la vallée de la Viosne, le Marais de Boissy-Montgeroult se compose d'une grande variété de milieux humides : sources, ruisseaux, mares, roselières, prairies et boisements humides. En 2004, le site a été classé en Espace Naturel Sensible (ENS), grâce à la présence de nombreuses espèces animales et végétales, parfois rares ou menacées.

A la suite des importants travaux de restauration écologique, déjà réalisés entre 2019 et 2021 sur l'ancienne pépinière de Boissy-l'Aillerie, le Département a souhaité valoriser cette zone humide auprès du public, par la mise en place d'un platelage en bois, équipé de panneaux pédagogiques.

Ainsi, en 2022 et 2023, un platelage de 150 mètres linéaires, agrémenté d'un ponton et de deux zones d'observation, a été installé. Trois pupitres pédagogiques viennent compléter l'aménagement et permettent de se familiariser avec les milieux naturels présents au sein du marais, les Odonates (libellules et demoiselles), et les différents travaux réalisés sur la zone humide.

Cet aménagement pédagogique est également accessible aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR). Il permet aujourd'hui de découvrir et de contempler, au plus près de l'eau et en toute sécurité, la richesse et la biodiversité de ce site, aux portes de l'agglomération de Cergy-Pontoise.

En parallèle, le Département a engagé des travaux de mise en sécurité sur d'autres secteurs du marais. Le frêne ayant été fortement impacté par la maladie de la chalarose ces dernières années, plusieurs arbres morts ou dépourvus ont été prélevés, ainsi que quelques peupliers en mauvais état sanitaire. Ces coupes ont participé à la restauration progressive des fonctionnalités du marais, qui s'était progressivement reboisé, naturellement ou artificiellement, depuis de nombreuses décennies (arrêt du pastoralisme et/ou plantations de peupliers).





## Renaturation d'une parcelle sur la Butte de Marines

La valorisation des milieux naturels remarquables et des paysages fait partie intégrante des objectifs de gestion de la Butte de Marines (ou Butte du Caillouet), où les phénomènes de « cabanisation » ce sont multipliés ces dernières décennies sur une grande partie des lisières.

En 2021, le Département a fait l'acquisition d'une parcelle de 3 730 m<sup>2</sup>, située sur la commune du Heaulme. Auparavant, cette parcelle avait un usage récréatif, avec la présence d'un bâti de 41 m<sup>2</sup> au sol, de haies et de massifs d'espèces exotiques et/ou ornementales.

Cette parcelle, hors zones anthropisées, se présentait sous la forme d'une prairie dégradée, avec un recouvrement important de mousses. Certaines des espèces ornementales plantées présentaient des risques importants de propagation sur le massif forestier, comme le Laurier palme (*Laurus laurocerasus*) ou encore le Rhododendron (*Rhododendron ponticum*). Le Thuya occidental (*Thuja occidentalis*) et le Forsythia (*Forsythia sp.*) étaient également bien représentés.

Afin de restaurer les différentes fonctions écologiques de cette parcelle, le Département a engagé les actions suivantes :

- Le démantèlement des dalles en béton existantes (anciennes fondations) ;
- L'évacuation et le recyclage de tous les déchets (ferrailles, bois, béton, plastiques...) ;
- La coupe des espèces ornementales ;
- L'arrachage des souches à la pelle mécanique et l'évacuation des végétaux exotiques.

À la suite de ces travaux, le Département envisage la mise en place d'une gestion extensive, visant à maintenir les communautés végétales indigènes et inféodées à ces milieux prairiaux. Les actions de pâturage et de fauche tardive seront donc privilégiées afin de garantir le bon état écologique et la diversité au sein de la prairie.

1



2



### Renaturation d'une parcelle sur la Butte de Marines

1. Avant travaux
2. Après travaux
3. Chèvre – Pâturage à Chars
4. Moutons – Pâturage à Chars
5. Travaux de restauration écologique à Chars

# CONSERVATION ET RESTAURATION DES PELOUSES CALCICOLES

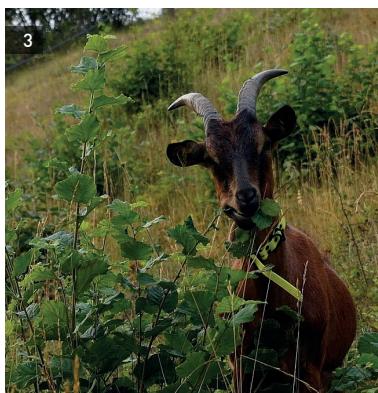
## L'éco-pâturage sur les ENS

Depuis 2012, le Département entretient certains de ses sites naturels par éco-pâturage. Cette alternative à l'entretien mécanisé exploite le mode d'alimentation des animaux herbivores, afin d'assurer la préservation de la biodiversité. L'impact de ces animaux sur le milieu est faible, et permet notamment de conserver ouvertes les zones difficiles d'accès, telles que les zones humides, les sous-bois ou encore les pentes des pelouses calcicoles.

Près de 85 640 m<sup>2</sup> de pelouses calcicoles et sèches sont pâturées sur les 5 ENS départementaux suivants :

- Bois de la Tour du Lay ;
- Bois de Morval ;
- Bois du Moulin de Noisement ;
- Étang de Vallière ;
- Réserve Naturelle Régionale (RNR) du Site géologique de Vigny-Longuesse.

Des races de moutons et de chèvres rustiques sont utilisées, comme les moutons solognots ou île de France, ainsi que la chèvre des fossés. Ces cortèges sont complémentaires car les moutons mangent les herbacées et les chèvres les jeunes pousses de ligneux.



85 640 m<sup>2</sup>  
de pelouses calcicoles et  
sèches pâturées sur 5 ENS



## Réouverture d'une pelouse calcicole au Bois du Moulin de Noisement

En complément des actions d'entretien, des travaux plus importants sont parfois nécessaires pour restaurer les pelouses calcicoles.

Ainsi, en mars 2024, au Bois du Moulin de Noisement, un chantier de réouverture d'une parcelle fermée par des ligneux a été entrepris. L'objectif est de maintenir la mosaïque de milieux, et de rétablir la connexion entre la pelouse du haut, mieux exposée, et la pelouse du bas, plus riche pour les espèces faunistiques et floristiques inféodées.

Le Département a donc engagé les travaux de restauration suivants :

- Réouverture du milieu sur une parcelle d'environ 1 600 m<sup>2</sup> : abattage et dessouchage des arbres et arbustes avec évacuation de l'ensemble des produits de coupe ;
- Entretien de 100 ml de lisière en bordure de la pelouse haute, avec exportation des produits de coupe.

Ce chantier de restauration achevé, les futures actions envisagées sont la gestion des rejets de ligneux, afin de limiter leur développement, et le suivi de la revégétalisation de la parcelle, ainsi que de l'évolution des peuplements faunistiques et floristiques du site.



# LUTTE CONTRE LES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES SUR LES ENS

Parmi les conséquences du réchauffement climatique, le développement des Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) sur le territoire constitue une menace pour les habitats naturels ainsi que pour les espèces animales et végétales qu'ils abritent. Les EEE constituent la 2<sup>nde</sup> cause d'érosion de la biodiversité à l'échelle mondiale. Pour rappel, une EEE est une espèce introduite par l'Homme, volontairement ou non, en dehors de son aire de répartition naturelle.

L'absence de prédateurs ou de parasites dans le nouvel environnement d'implantation favorise le développement de ces espèces exotiques, au détriment des espèces locales.

Afin de lutter contre cette menace, **plusieurs actions de gestion sont mises en place selon les espèces et les sites.**

2<sup>nde</sup>  
cause d'érosion de la biodiversité à l'échelle mondiale

cause d'érosion de la biodiversité à l'échelle mondiale

1



## Site du Marais de Baillon

Sur le site du Marais de Baillon, plusieurs espèces ont pu s'implanter sur un sol largement remanié au 20<sup>ème</sup> siècle, comme les solidages, l'Aster américain ou la Renouée du Japon. Le Département a mis en place un arrachage avec exportation de ces espèces, afin d'épuiser les plantes et d'éviter leur dissémination.

Concernant la Renouée du Japon, le Département a entrepris depuis 2023 une expérimentation de gestion. De nombreux pieds de Sureau hièble, déjà présent sur site, ont été transplantés directement sur la zone colonisée par la Renouée du Japon, afin de mettre en concurrence cette dernière pour la photosynthèse.

2





## Site géologique du Guépelle

Les EEE sont l'une des principales problématiques à gérer sur les sites géologiques départementaux. En effet, ces sites sont souvent d'anciennes carrières qui ne sont plus ou peu végétalisées lorsqu'ils passent du statut de site exploité par l'Homme à celui de site naturel. Cette faible concurrence facilite le développement des EEE telles que la Renouée du Japon, les Solidages, l'Ailante, le Sainfoin d'Espagne ou encore Galéga officinal.

Sur le site géologique du Guépelle, le Galéga est très présent et fait l'objet de campagnes d'arrachage réalisées lors de l'entretien courant du site ou dans le cadre de chantiers nature participatifs. Cette espèce est d'autant plus problématique qu'elle est toxique pour le bétail.

Sa présence rend donc impossible l'utilisation des produits de fauche comme fourrage ou la mise en place d'éco-pâturage pour la gestion du site.



## Forêt départementale de l'Hautil



Enfin, sur la forêt départementale de l'Hautil, une action spécifique a été menée par le Département afin de réduire la présence du Laurier palme au sein des parcelles forestières. Située en contexte périurbain et ceinturée par des jardins clos et privés sur sa partie Ouest, cette forêt présente le contexte idéal pour la dissémination de cette plante, encore fréquemment utilisée lors de la mise en place de haies séparatives dans les zones pavillonnaires.

1. Solidage américain
2. Renouée du Japon
3. Détail de fleur et de fruit de Galéga
4. Tache de Galéga au Guépelle
5. Laurier palme

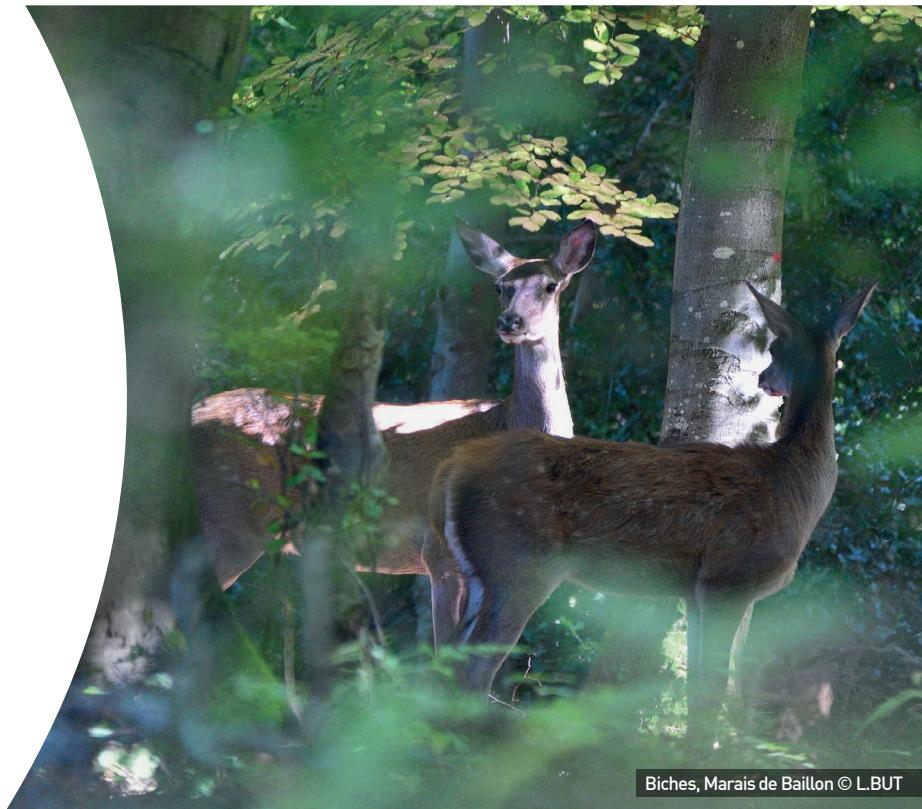
5.

# PARTENARIATS



**Les partenariats techniques et scientifiques ont un rôle indispensable dans la gestion des ENS et des forêts départementales.** Ceux-ci visent à conduire des actions de surveillance, réaliser des suivis naturalistes, concevoir des outils pédagogiques, animer des sorties nature ainsi que des journées de sensibilisation ou plus largement apporter conseils et expertises dans leurs domaines respectifs.

Chaque année, le Département renouvelle ces partenariats historiques au travers de conventions et programmes d'actions, résumés dans ce chapitre.



Biches, Marais de Baillon © L.BUT

# PARTENARIATS POUR LA GESTION DURABLE DES FORÊTS

## Vers une gouvernance élargie des forêts domaniales

Le Val d'Oise compte 3 forêts domaniales, appartenant à l'Etat, et gérées par l'Office National des Forêts (ONF) :

- La Forêt de Montmorency (1 965 ha) ;
- La Forêt de L'Isle-Adam (1 547 ha) ;
- La Forêt de Carnelle (975 ha).

Ces massifs forestiers constituent des réservoirs de biodiversité et participent à l'attractivité du territoire ainsi qu'à l'amélioration du cadre de vie des habitants.

Depuis longtemps, par le biais d'une convention de partenariat, le Département prend en charge une partie des frais relatifs à ces 3 sites.

À compter de l'année 2024, une nouvelle convention a été signée, afin d'élargir la gouvernance de ces boî-

gements aux 5 intercommunalités concernées, à savoir :

- Communauté de Communes Carnelle Pays de France (C3PF) ;
- Communauté de Communes Haut Val d'Oise (CCHVO) ;
- Communauté de Communes Vallée de l'Oise et Trois Forêts (CCV03F) ;
- Communauté d'Agglomération Plaine Vallée (CAPV) ;
- Communauté d'Agglomération Val Parisis (CAVP).

L'objectif est que l'ensemble des élus locaux puisse prendre part aux décisions relatives à la gestion des massifs forestiers situés sur leur territoire et que la communication auprès des administrés soit renforcée.



La contribution de chaque intercommunalité a été définie en fonction de sa superficie forestière et du nombre d'habitants sur son territoire. Celle du Département reste fixée à 250 000 € / an.

## Des partenariats menés sur l'ensemble des forêts du département

En complément, le Département continue ses partenariats pour une gestion durable des forêts avec le Centre régional de la propriété forestière (CRPF) et la Fédération interdépartementale des chasseurs d'Île-de-France (FICIF), dont les principales actions menées en 2023 et 2024 sont les suivantes :

PARTENAIRE	PRINCIPALES ACTIONS RÉALISÉES
Centre régional de la propriété forestière (CRPF)	<p>Organisation d'une réunion forestière de sensibilisation des propriétaires de parcelles boisées par an</p> <p>Réalisation de visites-conseils (2 à 3 par an)</p> <p>Réalisation d'un diagnostic de biodiversité potentielle d'espaces boisés</p> <p>Réalisation d'un diagnostic climatique</p>
Fédération interdépartementale des chasseurs d'Île-de-France (FICIF)	<p>Sensibilisation des Valdoisiens aux enjeux de préservation de la grande faune :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Participation au dispositif « Sorties nature en Val d'Oise » : 5 animations grand public par an</li> <li>• Formation d'agents du Département à l'application VIGIFAUANE (signalement des animaux victimes de collisions)</li> </ul> <p>Surveillance des populations de sangliers en forêt de l'Hautil</p> <p>Amélioration de la fonctionnalité des passages faune existants</p> <p>Assistance technique sur les baux de chasse départementaux et les projets routiers</p>



# PARTENARIATS POUR LA SENSIBILISATION DES PUBLICS

Les différentes actions réalisées sur les ENS départementaux ont vocation à être transmises et portées à la connaissance du grand public. Ainsi, le Département est épaulé par plusieurs partenaires, de plus ou moins longue date, qui ont mené au cours des années 2023 et 2024 les missions listées ci-dessous.

PARTENAIRE	PRINCIPALES ACTIONS RÉALISÉES
<b>Fédération française de randonnée pédestre du Val d'Oise (FFRandonnée 95)</b>	<p>Evènementiel et promotion de la pratique sportive : promotion de la randonnée pédestre et des pratiques nouvelles sur le département (fast hiking, marche nordique, rando santé,...)</p> <p>Promotion de la randonnée (PDIPR<sup>1</sup> et PDES<sup>2</sup>)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Petit entretien et balisage des 1925 km de chemins supports d'itinéraires que compte le Val d'Oise</li> <li>• Lancement des marches vertes (randonnée au cours de laquelle les participants ramassent les déchets le long de l'itinéraire emprunté)</li> <li>• Participation à la création d'un circuit de randonnée pour le projet de forêt de Maubuisson avec le Syndicat mixte d'aménagement de la plaine de Pierrelaye-Bessancourt (SMAPP)</li> </ul>
<b>Ferme d'Ecancourt</b>	<p>Participation au dispositif « Sorties nature en Val d'Oise » avec la réalisation d'animations pour le grand public</p> <p>Elaboration de projets pédagogiques d'éducation à l'environnement et au développement durable à destination de collégiens</p> <p>Actions en faveur de la biodiversité</p>

<sup>1</sup> Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée

<sup>2</sup> Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires

## Chantiers participatifs avec la Maison Départementale de l'Enfance (MDE)

En 2023, deux groupes d'adolescents de la Maison Départementale de l'Enfance ont participé à un chantier nature sur l'ENS des Buttes d'Arthies.

Après une présentation des milieux qui ont été traversés, les adolescents ont été invités à évoquer leur rapport à la nature et les souvenirs en lien avec les éléments naturels (arbres, oiseaux, mare, insectes...) à l'aide d'un petit jeu. Cela a permis d'instaurer un premier contact avant de débuter le chantier nature. Le but de ce chantier d'arrachage est de retrouver une prairie humide, milieu naturel riche, rare et varié. La présence de la fougère aigle, qui tapisse la prairie, empêche les espèces typiques de s'y installer.

Les adolescents, citadins pour la plupart, ont découvert un milieu naturel protégé. Cette expérience leur a permis de dépasser certaines craintes, de suivre des consignes et de s'entraider tout en ayant un véritable rôle à jouer sur cet espace naturel.





## Action participative « Crapaudrôme » sur la butte de Marines

Le crapaudrôme est un dispositif temporaire installé le long d'une route pour empêcher les amphibiens de traverser et de prendre le risque de se faire écraser. Il est installé durant la période de reproduction des amphibiens (février-avril). Des seaux enterrés le long d'une bâche permettent de recueillir ces derniers. Une fois à l'abri, ils sont comptés, identifiés puis acheminés de l'autre côté de la route par les bénévoles, qui animent ce dispositif depuis 7 ans.

Ainsi, en 2024, après 56 jours (du 13 février au 9 avril 2024) de suivi et de collecte, 918 amphibiens ont pu rejoindre les mares pour assurer leur reproduction. Avec cette opération, 7 espèces ont pu être identifiées, toutes protégées, dont

une espèce ayant le statut de quasi-menacée en Île-de-France, la Grenouille rousse (*Rana temporaria*) et une à l'échelle nationale, le Triton crêté (*Triturus cristatus*). En 2023, le Triton ponctué (*Lissotriton vulgaris*), espèce vulnérable dans la région a aussi été contactée.

De nombreuses actions de sensibilisation ont été entreprises sur le crapaudrôme en 2024 en partenariat avec le Parc naturel régional du Vexin français. Au total, 12 animations ont été menées avec les élèves du Collège les Hautiers et l'École élémentaire Paul Cézanne de Marines, l'École élémentaire la Murette de Bréançon, la Maison Départementale de l'Enfance (MDE) et l'institut thérapeutique, éducatif et pédagogique (DITEP) Paolo Freire.

ANNÉE	RECENSEMENT AMPHIBIENS
2019	1085 amphibiens sauvés
2020	632 amphibiens dénombrés
2021	555 amphibiens sauvés
2022	774 amphibiens recensés
2023	<b>2330 amphibiens dénombrés</b>
2024	<b>918 amphibiens sauvés</b>



1	Triton crêté
7	Grenouille agile
67	Triton alpestre
96	Crapaud commun
132	Salamandre tachetée
133	Triton palmé
482	Grenouille rousse

### Espèces relevées en 2024



1. Chantier participatif avec la MDE, buttes d'Arthies
2. Salamandre tachetée
3. Animation avec le collège Les Hautiers, Marines
4. Grenouille rousse



6.

# VALORISATION DES SITES AUPRÈS DU PUBLIC



**Lorsque c'est possible, et que ceci ne vient pas entraver la préservation écologique du milieu, la seconde finalité des espaces naturels gérés par le Département est d'être rendus accessibles au grand public.** L'objectif est alors de faire découvrir la nature tout en sensibilisant à sa préservation, et parfois de participer à sa mise en valeur. Dans cette optique, le Département suit la fréquentation des sites les plus attractifs, organise des sorties nature et mène une politique d'éducation à l'environnement volontariste. Les grandes actions réalisées en ce sens au cours des années 2023 et 2024 sont présentées dans ce chapitre.



Fête de la nature 2024, Parc Schlumberger

## Sorties nature en Val d'Oise : des rendez-vous prisés par le public

# VALORISATION DU PATRIMOINE NATUREL

## LES SORTIES NATURE COMME OUTIL DE SENSIBILISATION

Les Sorties nature constituent l'un des aboutissements de la politique en faveur des Espaces Naturels Sensibles. L'ouverture des sites au public est l'occasion de faire valoir les actions menées par le Département, de renforcer l'attractivité du territoire et sa connaissance, au travers d'activités de sensibilisation.

### Une programmation au plus près de tous les Valdoisiens

Chaque année, d'avril à octobre, ce sont environ 120 animations, toutes thématiques confondues, qui sont proposées au grand public : faune et flore, géologie, culture et patrimoine, sport... le tout en lien avec la mise en valeur et la protection du patrimoine naturel des ENS valdoisiens.

Le Département est attentif à proposer chaque année des nouveautés : il assure une veille sur les tendances, s'inspire et propose aux Valdoisiens toujours plus de nouvelles animations, sur de nouveaux sites aquis et aménagés, avec de nouvelles approches pédagogiques, et de nouvelles thématiques.

Pour rendre possible cette transmission, il est appuyé par une quarantaine de structures d'éducation à l'environnement, partenaires techniques et scientifiques.



Tous guident les Valdoisiens dans la découverte des sites naturels, exposent le fonctionnement des milieux naturels et expliquent leur gestion.

Tous les publics sont concernés par les activités proposées, dès l'âge de 2 ans et jusqu'à 99 ans, ainsi que les publics en situation de handicap avec une dizaine d'animations adaptées (handicap physique et/ou mental) proposées chaque année.

1. 2. 3. Animations proposées aux Valdoisiens sur différentes thématiques : faune et flore, géologie, culture et patrimoine, sport...  
[3. ©Gérard BLONDEAU]

4. Animation réservée aux agents des services sociaux du Département  
5. 6. Fête de la nature : Journées portes ouvertes au bois de Morval et au parc Schlumberger en 2024



## Des sorties nature pour les agents du Département

En 2023, la programmation « Sorties nature en Val d'Oise » a été enrichie d'animations réservées aux agents des services sociaux du Département, confrontés à des situations délicates dans le cadre de leurs missions. Outre la sensibilisation à l'environnement et au développement durable, ce type d'action a vocation à améliorer le bien-être au travail et à renforcer la cohésion des équipes.



## FÊTE DE LA NATURE

La richesse et la diversité des Espaces Naturels Sensibles du Val d'Oise offrent l'opportunité de sensibiliser le public aux enjeux de l'environnement et du développement durable à travers un temps fort fédérateur : la fête de la nature, évènement national.

Au total, ce sont :

**930 participants** qui ont pu profiter de cet évènement en 2024

contre  
**800** en 2023

En 2023, la « fête de la nature » s'est traduite par 2 journées portes ouvertes sur 2 sites naturels départementaux : le bois de Morval et le marais de Boissy-Montgeroult.

En dehors des journées portes ouvertes, une programmation riche a fait bénéficier d'ateliers de sensibilisation à l'environnement à un public varié : des collégiens (5 classes lauréates de l'Appel à projets Développement durable), une classe de l'école élémentaire de Boissy-l'Aillerie ainsi que des seniors de l'EHPAD de Magny-en-Vexin et de la maison de retraite de Us.

En 2024, 2 nouvelles journées portes ouvertes sur 2 sites naturels départementaux (le bois de Morval et le Parc Schlumberger) ont été organisées.

Sous la forme de village de stands, des animations et des ateliers de sensibilisation ont été proposés aux visiteurs sur des thématiques variées : sports de nature, biodiversité (faune et flore), nature et culture, le tout pour un public essentiellement familial.



## Des animations à destination des publics en situation de handicap



Dans le cadre de sa politique d'accessibilité du territoire au plus grand nombre, le Parc naturel régional du Vexin français développe un programme de sorties adaptées aux personnes en situation de handicap sur des sites naturels, tels que les ENS départementaux.

En février 2023, une animation destinée à un public souffrant de handicap psychique a eu lieu au foyer d'accueil médicalisé La Haie Vive à Chars, géré par l'association HAARP. Les participants ont découvert la nature par une approche sensorielle, via le toucher des écorces.

Une animation sur la découverte des espèces des milieux humides, à destination cette fois-ci d'un public malentendant a, quant à elle, eu lieu en avril 2023, à l'ENS du Marais de Boissy-Montgeroult.

En 2024, deux balades nature ont été organisées sur l'ENS du Bois du Moulin de Noisement :

- En juin, une sortie était dédiée aux personnes malvoyantes. Accompagnés par des membres de l'association des Auxiliaires des Aveugles, les participants ont pu découvrir l'histoire du site ainsi que sa faune et sa flore locales grâce à une approche sensorielle par l'ouïe, l'odorat et le toucher (plantes aromatiques, rugueuses, etc.).
- En juillet, la sortie s'est tenue à destination des personnes malentendantes en présence d'une interprète en langue des signes. Les participants ont pu observer et découvrir la faune et la flore des différents milieux du site.



Ces initiatives visent à rendre la nature accessible à tous et à permettre au plus grand nombre de découvrir la richesse du territoire et d'enrichir son expérience de la nature.

## Des animations nature à destination des publics locaux

En plus du dispositif « Sorties nature », les publics locaux ont pu eux aussi être sensibilisés par le biais d'animations nature créées et animées cette fois-ci en interne par un agent du Département.

Six sites ont été identifiés pour amorcer ce travail : le Bois de la Tour du Lay, le Bois des Garennes, le Bois du Moulin de Noisement, l'Île des Aubins, le Marais de Baillon et enfin les Marais boisés et zones humides de la vallée du Sausseron.



1. Balade adaptée avec un public malentendant
2. Balade adaptée avec un public malentendant, présentation de la Coronelle lisse
3. École de St-Martin-du-Tertre, Le Vivray
4. École primaire Les Quincelettes de Bruyères-sur-Oise, Île des Aubins
5. École primaire du Centre de Champagne-sur-Oise, Bois de la Tour du Lay

Les publics ciblés comprenaient les communes où se situent les ENS et leurs habitants, les associations, les foyers ruraux, les écoles (maternelles et élémentaires), les centres de loisirs, les « clubs ados », les groupes de seniors des communes, mais aussi les EHPAD.

Cette proposition d'animation nature gratuite sur les ENS a été très bien accueillie par les personnes sollicitées. Les établissements scolaires primaires ont été tout particulièrement demandeurs de ces sorties éducatives.

Des animations ludiques, sensorielles, naturalistes sur différents thèmes ont été réalisées afin de faire découvrir les espaces naturels et les actions du Département en faveur de l'environnement. Un rallye-nature, des activités thématiques sur l'identification de la flore, de la faune, la chaîne alimentaire, le cycle de l'eau ont ainsi été créés.

**En 2024, ce sont donc :**

**24 animations nature gratuites réalisées en interne pour**

**8 structures** différentes

**sur 6 sites** naturels départementaux

**sur 13 jours** au total

touchant ainsi près de  
**650 personnes**



# FOCUS SUR LES ACTIONS PHARES

## L'accueil des scolaires sur les sites géologiques

Depuis juillet 2022, l'ENS du site géologique du Guépelle est devenu le troisième site géologique départemental aménagé pour l'accueil du public et notamment de groupes scolaires. Il vient ainsi compléter la Réserve Naturelle Régionale du site géologique de Vigny-Longuesse et l'ENS du site géologique de l'Auversien. En plus de leurs dispositifs d'accueil, ces 3 sites disposent d'un livret pédagogique mis à la disposition des enseignants afin de leur permettre de préparer leur visite.

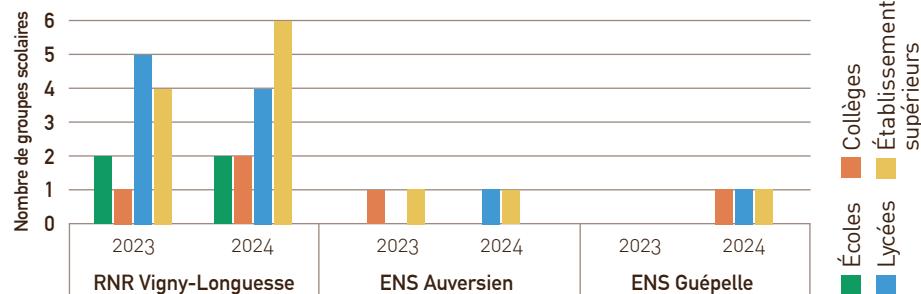
Chaque année, des établissements scolaires allant du primaire à l'enseignement supérieur viennent découvrir et étudier le patrimoine géologique et paléontologique de ces sites départementaux. Suite à l'impact de la crise sanitaire de 2020, la fréquentation scolaire a repris progressivement mais reste encore assez faible par rapport aux chiffres antérieurs à 2020.



Depuis 2023, il est possible pour le grand public de formuler sa demande d'accès aux sites naturels départementaux directement depuis la plateforme de téléservices du Département <https://services-en-ligne.valdoise.fr>.

Toute personne physique ou morale souhaitant accéder à un site naturel départemental dans le but d'y organiser un événement tel qu'une manifestation sportive, une sortie scolaire, ou encore culturelle, peut ainsi formuler sa demande en ligne sur cette plateforme.

Profil des visiteurs sur les sites géologiques départementaux en 2023 et 2024



Avec 947 visiteurs en 2023 et 1 048 visiteurs en 2024, la RNR du site géologique de Vigny-Longuesse est encore le site le plus fréquenté par les groupes scolaires. En 2023, l'ENS du site géologique de l'Auversien a accueilli 242 visiteurs et 66 visiteurs en 2024. L'ENS du site géologique du Guépelle a accueilli ses premiers groupes scolaires en 2024 avec 245 visiteurs venant d'établissements de l'Oise et de Paris.

Pour augmenter la visibilité de ces sites auprès des scolaires, le Département propose chaque année des visites destinées aux enseignants des académies de Versailles, Paris, Créteil et depuis 2023 de l'académie d'Amiens. Encadrés par un géologue de l'Institut UniLaSalle Beauvais, ou par un membre de l'Association pour l'Etude et la Sauvegarde des Sites Fossilières et Géologiques, les enseignants se forment sur les sites et peuvent ainsi revenir en autonomie avec leurs classes. En 2023, 21 professeurs ont participé à ces visites contre 14 professeurs en 2024.

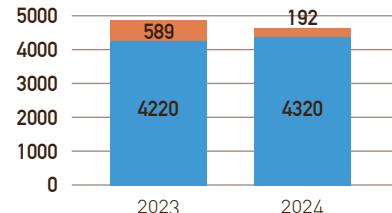
## Les manifestations sportives organisées sur les ENS

Les Espaces Naturels Sensibles et les forêts départementales sont des lieux prisés pour la pratique de sports de nature et sont ainsi privilégiés pour l'organisation de manifestations sportives.

Que ce soit pour l'organisation de compétitions de VTT, des trails ou même des championnats de tir à l'arc,... en 2023 ce sont 10 demandes d'autorisation pour l'organisation de manifestations sportives qui ont ainsi été formulées sur la plateforme départementale, pour un total de 4 220 participants. Pour l'année 2024, 15 demandes ont été formulées pour un total de 4 320 participants.

Les sites les plus sollicités pour l'organisation de ces évènements sont les espaces naturels boisés et les forêts départementales, qui sont à même d'accueillir un public relativement important.

Le respect et la préservation de ces espaces naturels reste la priorité lors de l'organisation de ces manifestations sportives. Afin de suivre et évaluer la pression exercée par ces activités humaines sur ces milieux naturels, il est indispensable pour les gestionnaires d'avoir connaissance des manifestations organisées, et ainsi de transmettre les bons gestes à avoir sur ces milieux.



Répartition du nombre de participants en fonction du type d'accès

Manifestation sportive  
Visite du site / animation nature

## Les éco-compteurs® et Outdoorvision® : 2 outils pour connaître la fréquentation des ENS

Afin de participer à la préservation et à la pérennité des espaces naturels, il est indispensable de connaître leur fréquentation ainsi que les usages pratiqués sur ces sites.

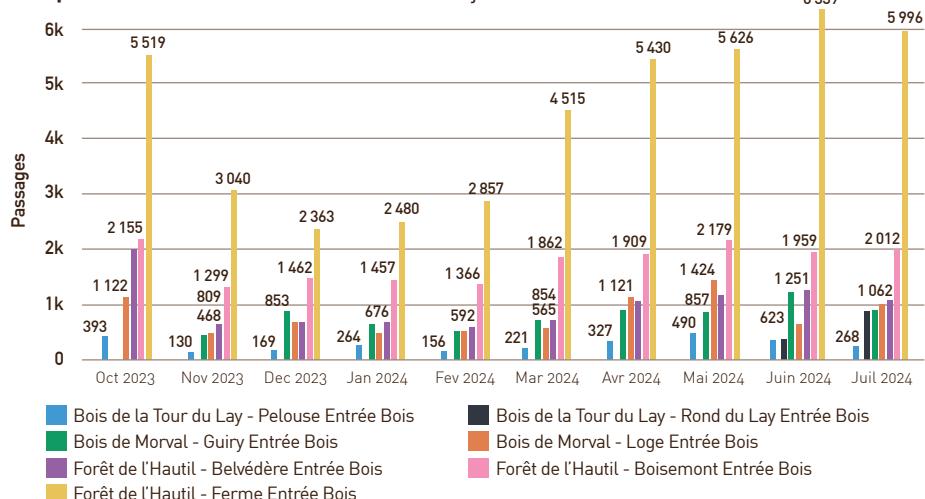
Depuis 2023, 3 forêts départementales sont équipées d'éco-compteurs. Ce sont ainsi 7 compteurs qui ont été installés au sein de la Forêt de l'Haultil, du Bois de Morval et du Bois de la Tour du Lay, permettant d'avoir des chiffres sur la fréquentation piétonne et cyclable.

Afin de venir compléter ces données, en 2024, le Département a également répondu à l'appel à manifestation d'intérêt « Outdoorvision » pour les Conseils départementaux, ce qui a permis de tester gratuitement cette plateforme pendant 6 mois. Outdoorvision est un service proposé par le Pôle ressources national sports de nature (ministère chargé des Sports). Il a pour objectif d'avoir une meilleure connaissance des sports de nature et de préserver les sites de pratique sur tout le territoire.

Cette plateforme permet de :

- Visualiser les flux de pratiquants
- Compter les passages de pratiquants dans une zone géographique ou le long d'itinéraires
- Identifier les principaux points de départ, d'arrivée et zones de pause
- Visualiser la répartition des activités
- Comparer la fréquentation entre 2 périodes

Fréquentation mensuelle 1 octobre 2023 - 31 juillet 2024



## La CDESI : vers un développement maîtrisé des sports de nature en Val d'Oise

L'attrait des sports de nature pour les Français n'est plus à démontrer. Pour accompagner ce phénomène de société, les pouvoirs publics œuvrent depuis une quarantaine d'années en faveur du développement maîtrisé des sports de nature, par la définition d'un cadre législatif et par sa mise en œuvre au niveau territorial. Il s'agit de satisfaire l'aspiration des personnes à pratiquer des activités sportives en milieu naturel, en conciliant leur développement avec les autres usages de l'espace, la protection de l'environnement et le respect du droit de propriété.

L'accroissement du développement des sports de nature en Val d'Oise est favorisé par la mise en place de la Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires (CDESI), instaurée officiellement par l'Assemblée départementale du 26 mars 2021.

En novembre 2024, un atelier a permis de réunir les différents membres de la CDESI, dans le but de mener une réflexion commune autour de la mise en place d'un Appel à Manifestation d'Intérêt à destination des collectivités territoriales, des associations, des gestionnaires d'es-

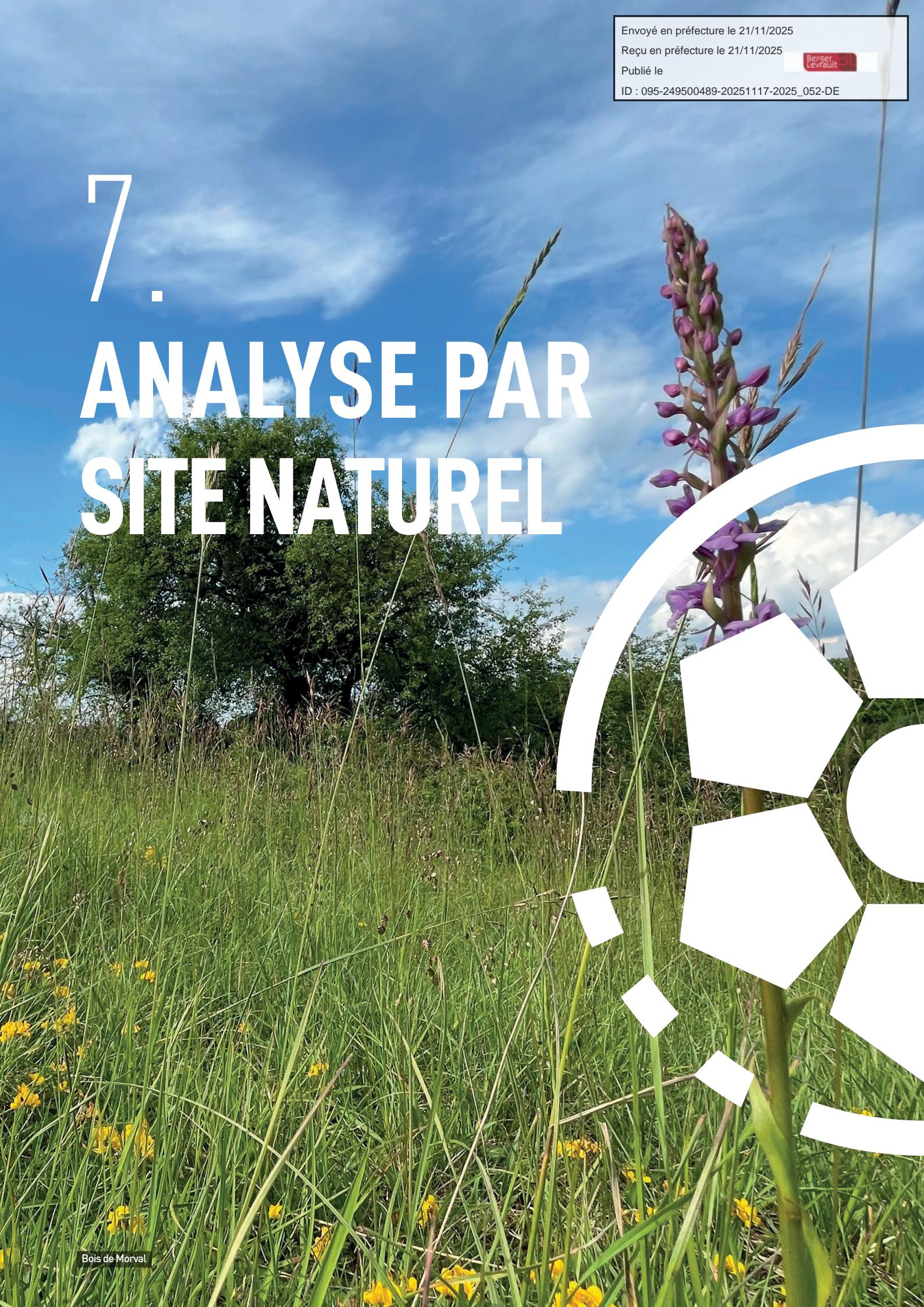
paces naturels et plus généralement des membres de la CDESI, afin que ces différentes structures et entités puissent participer au recensement des espaces, sites et itinéraires existants sur le territoire et en créer de nouveaux.



1. Groupe scolaire au Guépelle

2. Ateliers thématiques sur les sports de nature, 15 novembre 2024

# 7. ANALYSE PAR SITE NATUREL



**Les espaces naturels départementaux sont classés en 3 grands « types » de sites : géologiques, milieux humides et boisés.** A ceux-là, viennent s'ajouter les forêts départementales. La gestion de ces sites est réalisée conformément à leur plan de gestion, qui fixe les objectifs en termes de conservation, de restauration et d'accueil du public. Ces actions font intervenir non seulement des entreprises, mais aussi des associations d'insertion du Val d'Oise. Ce dernier chapitre regroupe les grandes actions réalisées sur ces différents types de sites, au cours des années 2023 et 2024.



Renaturation d'une parcelle sur la Butte de Marines

# LES SITES GÉOLOGIQUES

Parmi les Espaces Naturels Sensibles départementaux, 3 sites sont d'anciennes carrières dont l'exploitation humaine a permis de mettre à jour un patrimoine géologique et paléontologique exceptionnel. Dans le cadre de sa politique en faveur des ENS, le Département a réalisé d'importants travaux de sécurisation, de restauration et de valorisation afin de préserver leur patrimoine géologique mais aussi de permettre leur ouverture au public.



En plus de leur patrimoine géologique, ces sites abritent également des milieux naturels pionniers, ainsi qu'une grande richesse faunistique et floristique, dont de nombreuses espèces patrimoniales.

1. RNR du site géologique de Vigny-Longuesse
2. Clavilithes, Guépelle
3. ENS du site géologique de l'Auversien
4. Succession stratigraphique avec indication des âges en millions d'années (Ma)

Envoyé en préfecture le 21/11/2025

Reçu en préfecture le 21/11/2025

Publié le

ID : 095-249500489-20251117-2025\_052-DE

Berger Levault

Véritables livres ouverts sur la Terre, les sites géologiques accueillent un large public

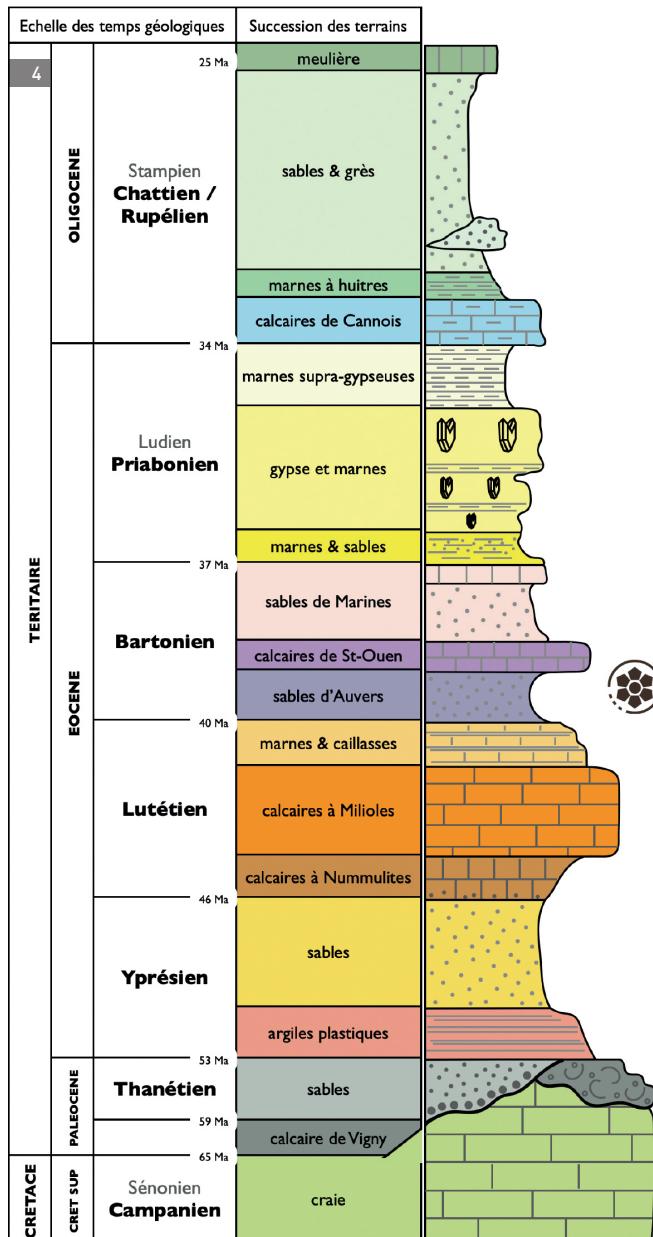


Le premier site géologique à avoir été mis en valeur par le Département est la **Réserve Naturelle Régionale du site géologique de Vigny-Longuesse**. Co-stratotype de l'étage du Danien (-65 à -61,7 Ma), ce site est remarquable sur le plan géologique, montrant la transition entre les ères secondaire et tertiaire ainsi que des contacts anormaux entre celles-ci.

Situé dans une ravine boisée du plateau d'Hérouville au Nord d'Auvers-sur-Oise, l'ENS du **site géologique de l'Auversien** présente les couches utilisées comme référence mondiale pour la description de l'étage du même nom (-40 à -38 Ma).

Le troisième ENS géologique départemental est le **site du Guépelle**, qui offre la coupe la plus complète de l'étage géologique du Bartonien (-40 à -37,2 Ma) visible dans le Bassin parisien.





La diversité du patrimoine de ces sites implique la mise en place d'une gestion adaptée à leurs spécificités. Chaque année, des actions de fauche avec exportation sont réalisées, pour maintenir le bon fonctionnement écologique des pelouses qui se développent sur ces sites. La végétation doit aussi être gérée pour préserver la visibilité des objets géologiques. La présence d'affleurements parfois hauts de plus de 10 m, notamment sur la RNR du site géologique de Vigny-Longuesse et l'ENS du site géologique du Guépelle, nécessite

de retirer chaque année les ligneux qui s'y développent et risquent de les déstabiliser. Ces affleurements font aussi l'objet d'un suivi géotechnique régulier.

Pour sécuriser les chemins de visite et protéger les aménagements, le Département assure, chaque année, la sécurisation des boisements sur la réserve de Vigny-Longuesse et l'ENS de l'Auversien. Les bois issus de ces coupes sont laissés au sol, ou en chandelle, afin de développer la mosaïque d'habitats pour la faune forestière.



# LES ENS EN MILIEUX HUMIDES



30 %

des parcelles situées en zone de préemption au titre des ENS, sont en zone humide, soit plus de

800 ha

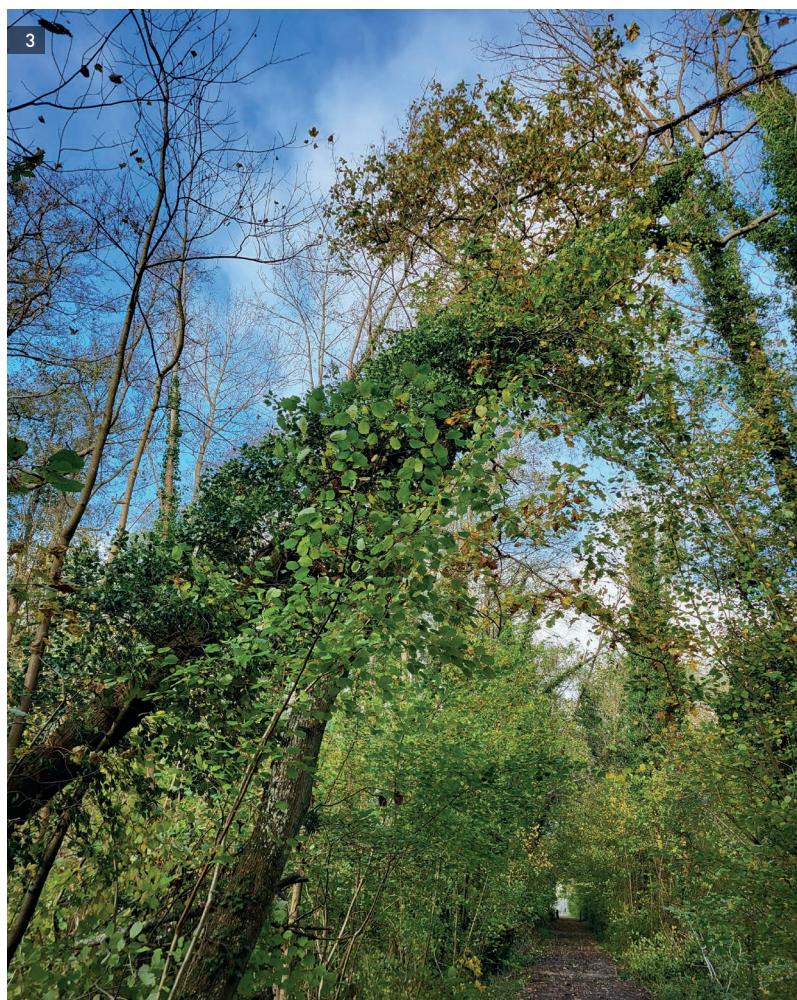
Carte des ENS départementaux en zone humide

■ Parcelles en zone de préemption ENS d'intérêt départemental en zone humide      □ Département du Val d'Oise

Sur le site ENS du Marais du Rabuais, un travail a été mené avec la Brigade verte départementale sur le « Trou sans fond ». Cette mare justifie son nom par une remontée d'eau souterraine visible en surface, donnant lieu à un léger « bouillonnement ». La Brigade verte départementale est intervenue sur les ligneux ayant colonisé le Trou sans fond. Le retrait de ces ligneux a permis de remettre en lumière la mare et favorisera le développement d'une flore hélophyte.



Plusieurs sites ENS (Étang de Vallière, Marais du Moulin Neuf, Marais de Baillon, Marais de Boissy-Montgeroult, Marais de l'Aubette de Meulan, Bois et Marais de Gouy) présentent une roselière parmi les habitats observés. Cet habitat, composé majoritairement de Roseau commun (*Phragmites australis*) nécessite une intervention régulière pour permettre son maintien en bon état. Deux sites ENS, les Marais de l'Aubette de Meulan et les Bois et Marais de Gouy, ont fait l'objet d'une fauche avec exportation d'une partie de la roselière (environ 1/3). Sur le site des Bois et Marais de Gouy, la lisière de saules a également fait l'objet d'une intervention pour limiter la dynamique de fermeture de la roselière. Des travaux similaires concerneront les autres sites lors des prochaines années.



La majorité des sites ENS en milieu humide présente également une partie boisée. Le Département intervient régulièrement pour la sécurisation de ces boisements humides. Sur le site ENS des Marais boisés et zones humides de la Vallée du Sausseron, ce sont près de 30 arbres qui ont fait l'objet d'une opération de sécurisation depuis 2023.

Sur le site du Marais du Moulin Neuf, 10 arbres ont été sécurisés sur la même période. Ces arbres souffrent des variations climatiques importantes des dernières années, oscillant entre périodes de sécheresse et pluies intenses. La sécurisation des sites ENS pour les usagers représente un enjeu majeur pour le Département, en vue de leur valorisation pédagogique.

1. Intervention de la Brigade verte, Marais du Rabouais
2. Roselière durant la fauche, Marais de l'Aubette de Meulan
3. Arbre risquant de chuter sur un chemin, Marais boisés et zones humides de la vallée du Sausseron

# LES ENS BOISÉS

En plus des 11 sites localisés dans des milieux humides de type « marais », le Département compte 5 autres sites à dominante boisée classés également en Espace Naturel Sensible (ENS) sur lesquels des interventions sont réalisées :

- Le Bois du Chesnay
- Le Bois du Moulin de Noisement
- Le Bois des Garennes
- La Butte de Marines
- Les Buttes d'Arthies

Sur l'ensemble de ces sites, le Département déploie chaque année un programme d'actions ambitieux permettant à la fois d'entretenir les sites pour l'accueil du public et de maintenir la biodiversité.

Parmi les principales actions réalisées par le Département, les travaux de sauvegarde et de restauration des habitats patrimoniaux constituent un axe fort dans la politique ENS. Ainsi, en 2023 et 2024, le Département a pu mettre en œuvre un projet de protection et de mise en valeur des habitats remarquables présents sur l'ENS du Bois des Garennes et mettre en place un verger conservatoire sur l'ENS de la Butte de Marines.

## 5 sites à dominante boisée classés Espace Naturel Sensible (ENS)

1



1. Téesdale à tige nue  
2. Spargoute printanière



### Travaux réalisés sur le Bois des Garennes

Le partenariat avec le Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien (CBNPB) a permis d'identifier que ce bois est un site majeur pour la flore valdoisienne, puisqu'il abrite une végétation pionnière des sables acides et de landes à chaos de grès.

Cet espace boisé de près de 200 ha, très majoritairement privé, est traversé au Sud par le ru de Montubois, lequel prend sa source en forêt de Montmorency et provoque régulièrement des

inondations par ruissellement, à la jonction entre Mériel et Méry-sur-Oise.

Par le biais d'une convention de gestion, le Département a réalisé sur des parcelles communales, une protection et mise en valeur des chaos rocheux et sableux afin de préserver les espèces végétales d'intérêt telles que la Spargoute printanière (*Spergula morisonii*) ou encore la Canche des sables (*Corynephorus canescens*).

2





## Travaux réalisés sur la Butte de Marines

Propriétaire de plusieurs parcelles conduites en prairies, situées sur une lisière bien exposée de la Butte de Marines, en 2023, le Département a souhaité y planter un verger conservatoire. Ce type d'habitat naturel ayant presque disparu du paysage valdoisien depuis plusieurs décennies, l'objectif était de replanter des arbres fruitiers traditionnellement issus de notre territoire (variétés anciennes et locales), afin de sauvegarder ce véritable patrimoine naturel et de sensibiliser les générations futures sur l'importance de ces milieux, qui abritent notamment des espèces emblématiques telles que la chouette chevêche d'Athéna (*Athene noctua*).



Ce verger se compose de **31 arbres fruitiers en hautes-tiges** répartis sur environ 0,62 ha. Plantés tous les 10 m, les arbres forment ainsi des alignements faciles à entretenir. Chaque année, le Département prévoit un entretien et un suivi minutieux sur ces arbres afin de les former, de les tailler et de contrôler leur bon développement.



### Liste variétale des 24 Pommiers hautes-tiges en racines nues :

Belle de Pontoise / Bondy /  
Gendreville / Faro / Feuillemort /  
Fleuritard / Jeanne Hardy / Marie  
Madeleine / Nouvelle France /  
Reinette Abry / Rousseau / Vérité

### 7 Pruniers :

Reine claude de Chambourcy



# LES FORÊTS DÉPARTEMENTALES

Sur les 4 sites classés en forêts départementales, 2 d'entre elles se situent au sein du Parc naturel régional du Vexin français (**Bois de la Tour du Lay** et **Bois de Morval**) et abritent notamment des pelouses calcicoles d'une grande richesse écologique. Ces secteurs représentent de très forts enjeux patrimoniaux, où les actions de gestion, et notamment le pâturage, sont indispensables pour éviter la fermeture progressive de ces milieux.

## Bois de Morval

Surface en gestion :

51,79 ha

## Bois de la Tour du Lay

Surface en gestion :

143,29 ha

Sur le territoire de l'agglomération de Cergy-Pontoise, la **Forêt de l'Hautil** est située en contexte péri-urbain et accueille chaque année de très nombreux visiteurs.

Enfin, le 4<sup>ème</sup> de ces sites est **l'Île des Aubins**. Avec une superficie relativement modeste, ce site du Nord-Est du Département, en limite avec celui de l'Oise, est assez peu fréquenté.



## Travaux réalisés sur la forêt départementale de l'Hautil

Sur la partie sud de la forêt, la présence d'une zone de fontis (anciennes carrières de Gypse) a justifié la pose d'une clôture afin de sécuriser efficacement et durablement le périmètre. Composée de piquets en châtaignier de diamètres importants (14/16cm) et d'un grillage lourd en fils soudés, il

empêche désormais l'accès de cette zone interdite au public pour des raisons de sécurité. Un portail d'accès métallique en treillis soudés ainsi que des panneaux informatifs sont venus compléter ce dispositif.



135,03 ha  
de surface de gestion

En 2022, à proximité de la ferme d'Ecancourt, 20 arbres de hautes-tiges (variétés anciennes et locales de pommiers et poiriers) avaient été plantés en lisière de forêt afin de renforcer la trame existante de vergers conservatoires déjà présente sur le site. En 2023, le Département a réalisé la pose de clôtures en bois et de portails autour de ces plantations pour les préserver. Au total, 70 ml de clôtures en châtaignier rustique et 2 portails en bois ont été installés.





## Travaux réalisés sur l'île des Aubins

En 2023, le Département a engagé divers travaux d'aménagement pour améliorer l'accueil du public et sécuriser le site. Les chemins d'accès et les parkings d'accueil ont été restaurés grâce à la réalisation de travaux de terrassement et à l'apport de grave. Sur la partie sud du site, en complément de l'aménagement des chemins et des parkings, des enrochements et un fossé ont également été mis en place afin de dissuader les intrusions illégales, fréquentes ces dernières années, dans les parcelles du Département ou en lisière de forêt.



### Forêt de l'Hautil

1. 2. Clôture et portail autour du fontis
3. Clôture autour du verger

### Île des Aubins

4. 5. Chemin avant et après travaux
6. Creusement d'un fossé
7. Clôture du chemin
8. Table de pique-nique

En parallèle, le site a été équipé de mobilier en bois. La pose d'une table de pique-nique sur la pointe amont de l'île a été réalisée. Afin de préserver la quiétude de l'île et d'augmenter la naturalité de la forêt, les chemins secondaires intérieurs ont également été fermés au public grâce à la pose de clôtures rustiques en châtaignier. De ce fait, une zone sanctuarisée en cœur de site est maintenant installée. Inaccessible aux usagers, elle permet à la faune et à la végétation de se développer en toute liberté.



20,27 ha  
de surface de gestion

# L'ÉQUIPE DU SERVICE ESPACES NATURELS RESTE À VOTRE DISPOSITION

## Le Service Espaces Naturels est composé de :

- 11 agents répartis au sein de 2 pôles : le **pôle aménagement et gestion** et le **pôle valorisation et usages** ;
- un chargé de mission **biodiversité** ;
- une chargée d'**action foncière** ;
- une **cheffe de service**.

Ponctuellement, des renforts sur des thématiques bien définies telles que la valorisation d'un site, la réalisation d'animations auprès de publics cibles, ... peuvent venir agrandir cette équipe.

De l'acquisition foncière à la mise en valeur pour l'accueil du public en passant par la restauration écologique et la gestion des milieux naturels, cette équipe œuvre au quotidien pour les espaces naturels départementaux en veillant à concilier leurs différents usages.

## CONTACT

[tvb@valdoise.fr](mailto:tvb@valdoise.fr)  
01 34 25 31 76



Les photos intégrées au présent document sont la propriété du Département du Val d'Oise,  
sauf spécifications particulières mentionnées ci-dessous :

**Copyrights**

Couverture : Bois du Chesnay - ©Carole DESHEULLES

Sommaire : Marais du Baillon - ©Laurent BUT

Page 3 : Marie-Christine CAVECCHI - ©Vincent COLIN

Page 6 : Céline VILLECOURT - ©Vincent COLIN

Quatrième de couverture : ©Thomas GARCIA

Conception graphique : ©MarkediA



Impression réalisée sur un papier certifié FSC et labellisé Ecolabel européen.

